



**AU CŒUR
DE LA GESTION
DURABLE**

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL

22 novembre 2011

FONTAINEBLEAU, FORÊT D'EXCEPTION

**« Un arbre est un édifice,
une forêt est une cité ; entre toutes,
la forêt de Fontainebleau est
un monument »**

Victor Hugo

PRÉAMBULE

Contexte national

Les fonctions principales que sont la production de biens et services, la conservation de la biodiversité, la protection des eaux et des sols, ainsi que les fonctions socio-économiques, constituent les axes majeurs de la Loi 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt, qui restructure la politique et la stratégie forestière de l'échelon national. L'aménagement et la gestion de la forêt se sont ainsi complexifiés. La reconnaissance et la montée en puissance des fonctions environnementales et sociales de la forêt, constatées ces dernières décennies, se superposent à la fonction plus classique de production de bois de qualité et obligent à intégrer les attentes du propriétaire (l'État pour les forêts domaniales) et celles, multiformes et parfois contradictoires, de la société.

Les critères de gestion ne peuvent plus être définis à la seule échelle de la propriété forestière, mais doivent être élargis aux niveaux aussi bien supérieurs qu'inférieurs des territoires dans lesquels s'insèrent les espaces forestiers. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts, les objectifs de développement et de compétitivité de la filière bois, de préservation et de renforcement de la protection de tous les patrimoines, ceux des écosystèmes naturels et forestiers comme ceux relatifs à l'histoire et à l'archéologie doivent conduire à associer toutes les parties prenantes concernées par ces différents volets.

Engagements de l'ONF au sein de son contrat avec l'État

L'Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques, s'est engagé dans son projet d'établissement pour la période 2007-2011 à affirmer la politique d'accueil du public en forêts domaniales et à créer dans celles-ci un réseau de sites démonstratifs et exemplaires.

Cette démarche de développement local qui associe étroitement les élus et les acteurs locaux à l'ONF débouche sur un label de reconnaissance spécifique, dénommé *Forêt d'Exception**. Elle est pilotée par un Comité national d'orientation qui associe les ministères de tutelle et des personnalités qualifiées. Dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance passé entre l'ONF, ses ministères de tutelle et la Fédération Nationale des communes Forestières, il est prévu qu'une quinzaine de forêts domaniales soient labellisées au terme de l'application du contrat (2012-2016).

Candidature au label Forêt d'Exception

À partir d'une large liste de forêts domaniales présentées par ses directions territoriales et soumise à l'avis de son comité national d'orientation, le Directeur général de l'ONF a retenu en 2008 une première liste de 17 forêts pour les engager officiellement dans la démarche *Forêt d'Exception*, constituant ainsi un véritable réseau d'échanges d'expériences à l'échelle nationale.

Trois étapes successives jalonnent ensuite leur parcours jusqu'au label : la création d'un comité de pilotage et la signature d'un protocole d'accord réunissant les acteurs locaux autour d'objectifs communs pour la forêt, l'élaboration d'un contrat de projets engageant ces acteurs et leurs partenaires dans un programme innovant et exemplaire pour la forêt, et enfin la présentation d'un dossier de candidature au label.

* Intitulé « Forêt Patrimoine » de 2007 à 2010, le label a été renommé « Forêt d'Exception » au début de l'année 2011, afin de ne pas entrer en conflit avec le propriétaire d'un nom précédemment déposé à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle).

Véritable projet au service de l'aménagement du territoire et des acteurs qui y vivent, l'attribution du label *Forêt d'Exception* s'appuie sur ce dossier présenté par le comité de pilotage local. Il doit souligner à la fois les valeurs patrimoniales du massif forestier, la qualité du projet et l'implication durable des acteurs et des partenaires dans la gestion globale de cette forêt au niveau du territoire.

Fontainebleau, forêt candidate au Label Forêt d'Exception

Le label *Forêt d'Exception* pour lequel la forêt domaniale de Fontainebleau est la toute première candidate a pour objectif de valoriser tous les patrimoines présents en forêt (biodiversité, forêt et sylviculture, archéologie, histoire et paysages) avec une double exigence à la fois en matière de développement durable et de gouvernance partagée.

Le présent dossier de candidature s'attachera à, non seulement montrer les qualités exceptionnelles de la forêt et du contrat de projets, mais aussi à analyser son fonctionnement sur ces trois années écoulées (2009-2011), afin de donner des pistes pour élaborer le prochain contrat de projets.

Ce dossier, préalablement approprié par le comité de pilotage local, est destiné au Comité national d'orientation, afin que ce dernier dispose des éléments nécessaires pour la décision de l'attribution du label Forêt d'Exception à la forêt de Fontainebleau.

DOSSIER DE CANDIDATURE DE FONTAINEBLEAU AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION

Concernant les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons,

Présenté par les membres du comité de pilotage de la démarche :

- M. le Maire de la ville de Fontainebleau, président du comité de pilotage,
- M. le Préfet de Seine-et-Marne,
- M. le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- M. le Président de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France,
- M. le Président du Conseil général de Seine-et-Marne,
- M. le Président de Seine-et-Marne Tourisme,
- M. le Président de la Communauté de communes Fontainebleau-Avon,
- M. le Président de la Communauté de communes Pays de Bière,
- M. le Président de la Communauté de communes Moret Seine et Loing,
- Mme. La Présidente de la Communauté de communes Pays de Seine,
- M le Président de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine,
- M. le Président du Parc naturel régional du Gâtinais français,
- M. le Président de Fontainebleau Tourisme,
- M. le Président de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau,
- M. le Président de l'association gestionnaire de la Réserve de Biosphère Fontainebleau Gâtinais,
- M. le Directeur de l'Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques

Rapporté au sein du Comité national d'orientation Forêt d'Exception, par

- Messieurs **Paul Arnould** et **Olivier Nougarede**, respectivement Professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon, délégué scientifique AERES, et Chargé de recherche au Département Sciences sociales, espace et environnement de l'Institut national de recherche en agronomie (INRA), tous les deux désignés par le Comité national d'orientation dont ils sont membres depuis 2007.

Rédigé par

- Victor Avenas, ONF

Mis en page par

- Imprimerie ONF Fontainebleau

ÉDITORIAL



La forêt de Fontainebleau est le lieu d'une triple exception.

Exception historique, d'abord, elle qui fut le premier site naturel au monde à bénéficier d'une mesure de protection, avec les Réserves artistiques des peintres de Barbizon. Avant même la création du label de Parc national aux États-Unis, la forêt de Fontainebleau fut reconnue comme un espace naturel exceptionnel.

Exception écologique, bien sûr. Il s'agit d'une des plus vastes et des plus riches forêts d'Europe, réunissant une biodiversité remarquable en plein cœur d'une région capitale qui compte parmi les grandes métropoles mondiales. Fontainebleau est la forêt périurbaine de référence.

Exception touristique, enfin. Avec les 15 à 17 millions de visites qui lui sont rendues chaque année, le massif forestier de Fontainebleau est davantage visité que la tour Eiffel. Prisé des randonneurs, des cavaliers et des cyclistes, entre autres, il est également le site d'escalade en bloc le plus connu et le plus réputé du monde.

Le caractère exceptionnel de la forêt de Fontainebleau est une richesse sans pareil, une richesse que nous devons protéger.

Les routes et chemin de fer qui la traversent sont autant de blessures héritées du passé contre lesquels nous devons trouver des remèdes. De la même manière, la forte anthropisation du massif appelle une réflexion de tous les acteurs pour définir quelle cohabitation nous voulons pour demain entre la forêt, la ville et l'homme. Or, avec plus de quinze statuts juridiques et comités différents, la forêt de Fontainebleau ne dispose pas aujourd'hui d'une gouvernance adaptée pour répondre à ces enjeux.

Le label « Forêt d'Exception » serait un premier pas vers la reconnaissance officielle du caractère exceptionnel de la forêt de Fontainebleau, d'une part, mais aussi vers une réflexion de fond sur la gouvernance et la valorisation du massif.

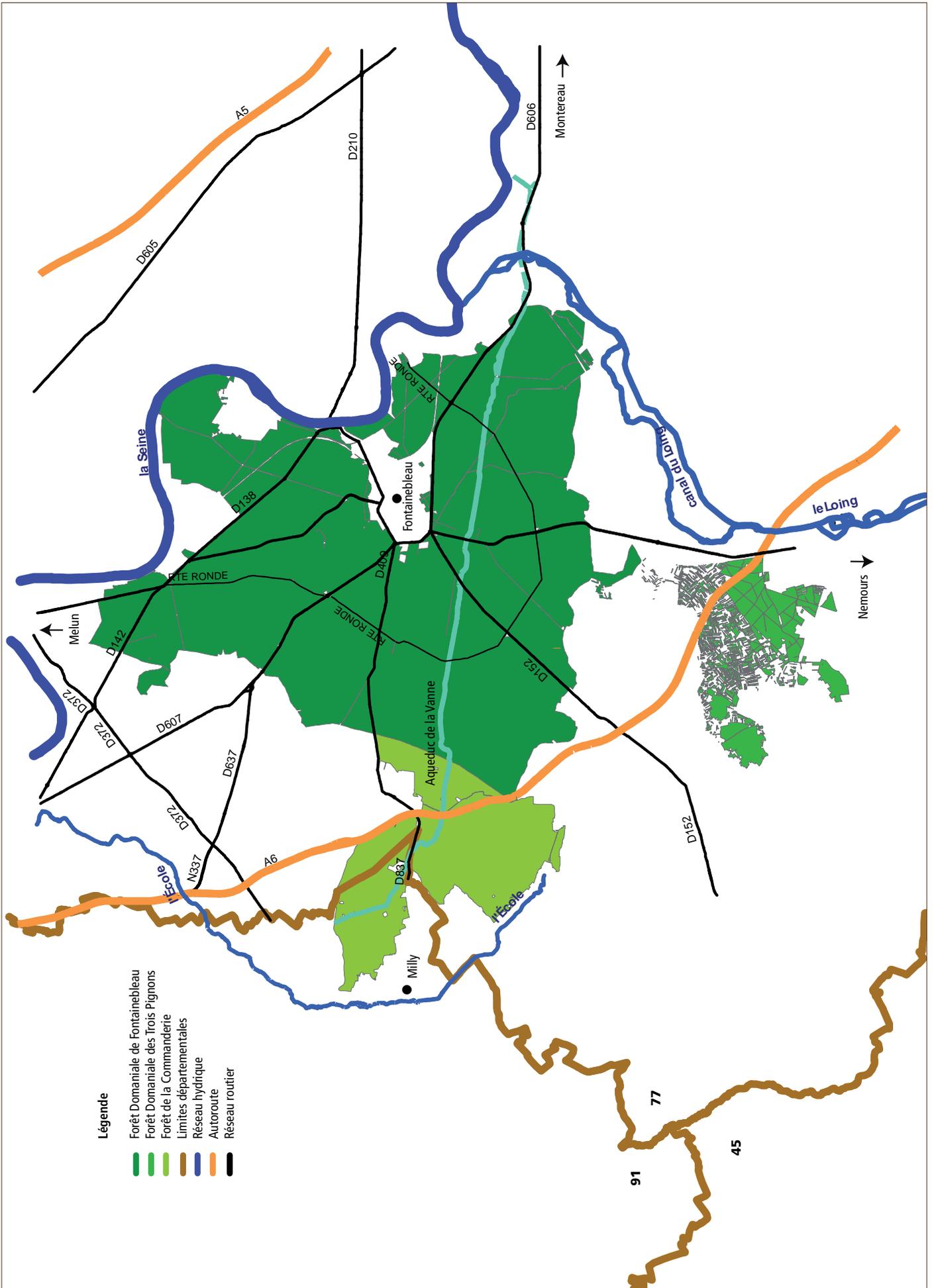
La forêt de Fontainebleau mérite ce label, qui lui permettra de préparer l'avenir.

Frédéric Valletoux,
Maire de Fontainebleau
Président du comité de pilotage
Fontainebleau, Forêt d'Exception

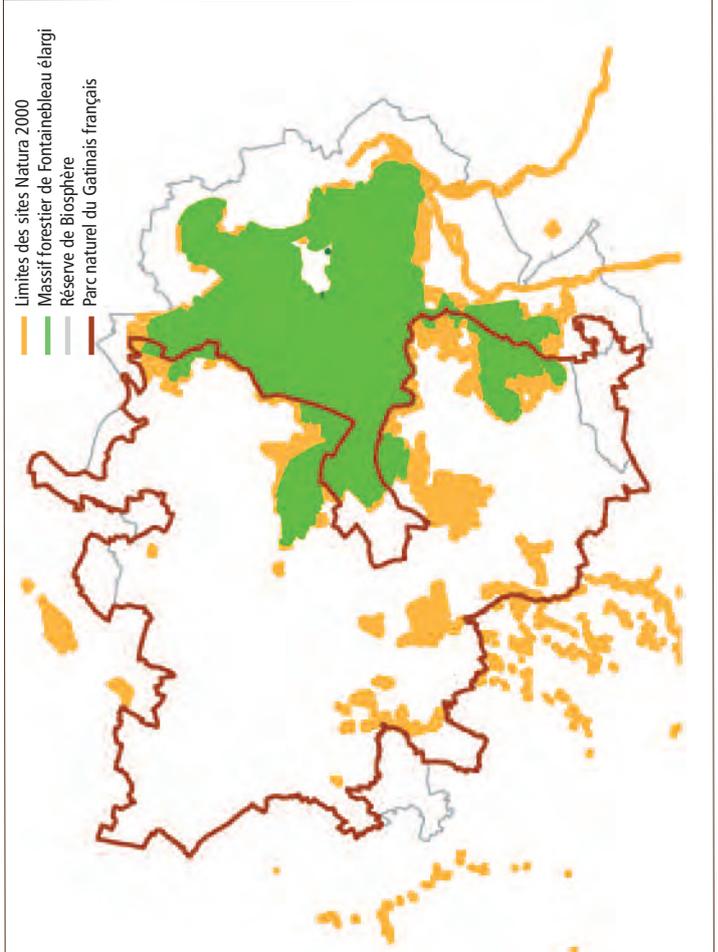
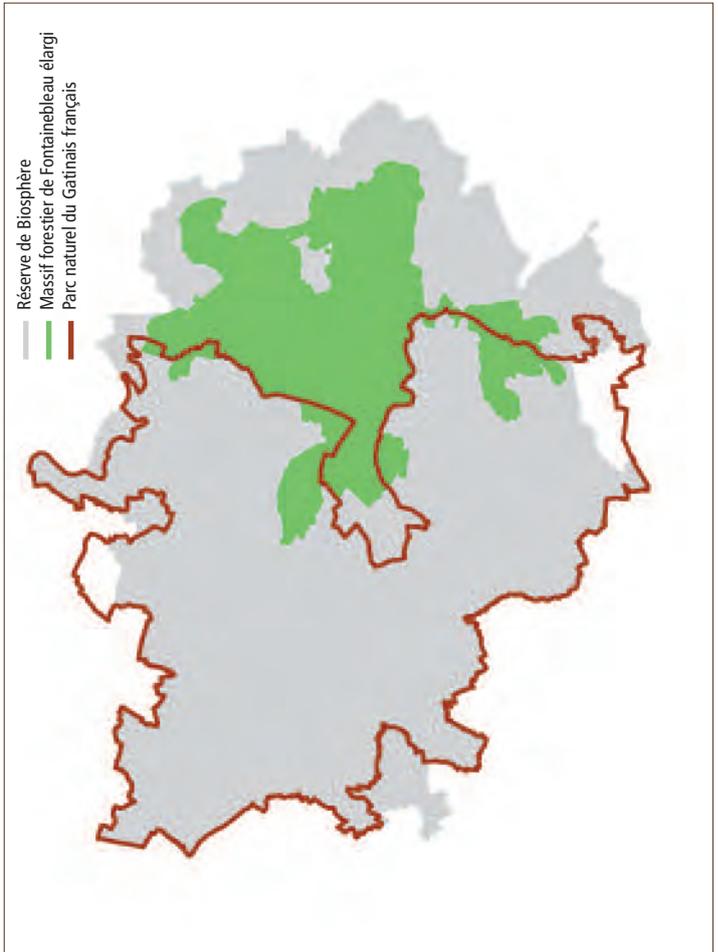
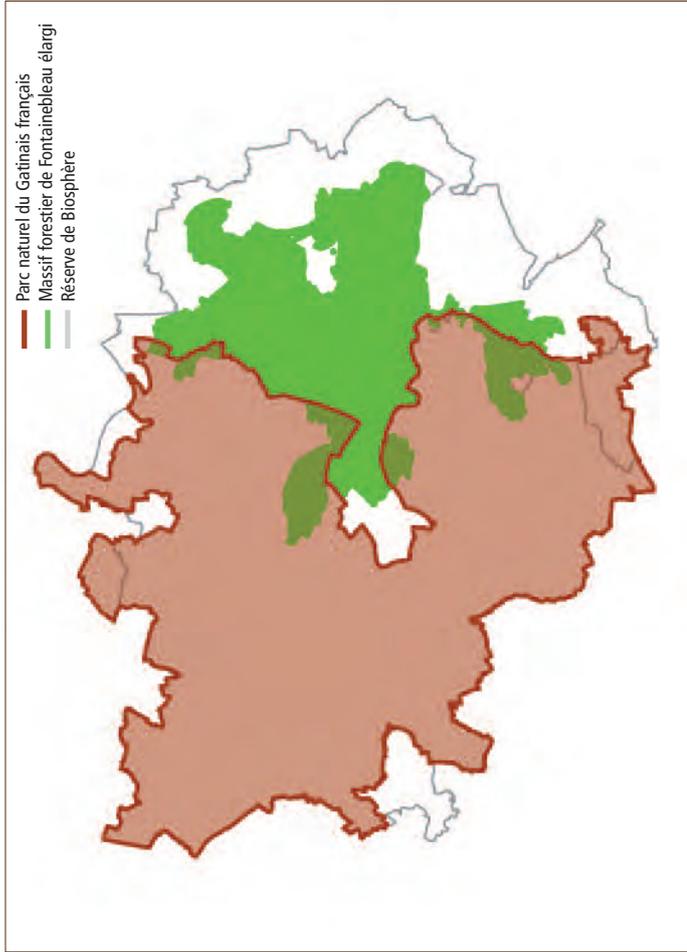
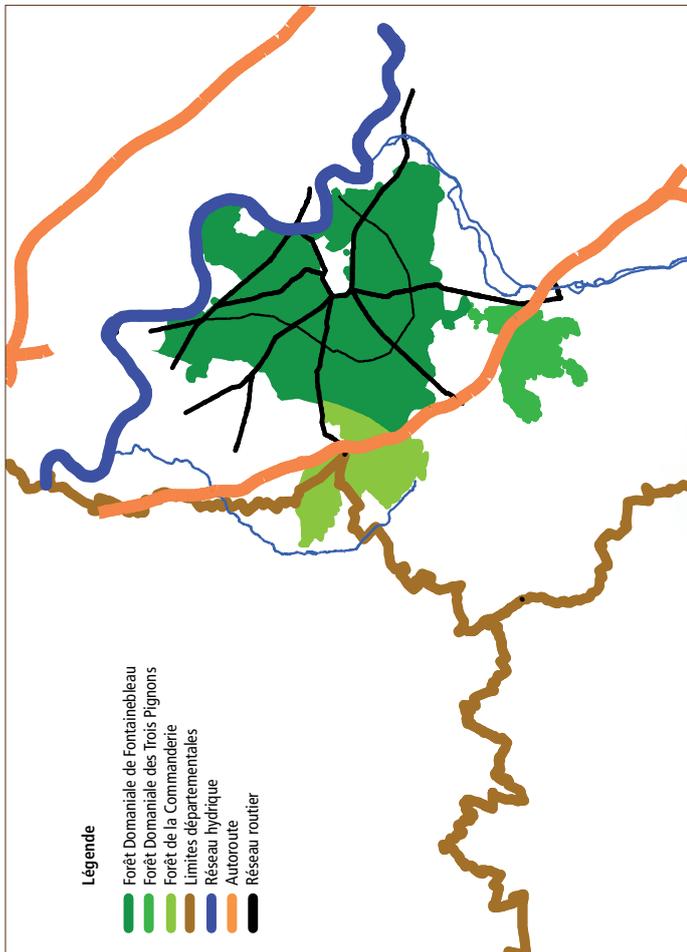
SOMMAIRE

1	La forêt qui cacherait les forêts ?	11
1.1	Une forêt périurbaine au caractère naturel	12
1.1.1	Une forêt capitale convoitée...	12
1.1.2	... devenue le laboratoire de mesures de protection	14
1.2	Remue-méninges dans les aménagements forestiers	15
1.2.1	Un laboratoire laborieux de la multifonctionnalité	15
1.2.2	L'aménagement forestier actuel : un outil pour gérer aussi les dynamiques naturelles et paysagères	16
1.3	Des stratégies très détaillées, partagées et convergentes	19
1.4	La forêt multifonctionnelle par excellence	20
1.4.1	Une exploitation de la forêt, entre source d'agression et mode de conservation	21
1.4.2	L'îlot de biodiversité francilien choyé de tous	22
1.4.3	La forêt de Fontainebleau, de l'inspiration à l'évasion	24
2	Un laboratoire de gouvernance	27
2.1	De l'histoire d'un difficile partage de la question forestière...	27
2.2	... À une forêt inextricable de gouvernance	28
3	Peindre la forêt d'aujourd'hui et de demain avec une palette de projets, d'hommes et de fonds	34
3.1	Le protocole d'accord : le dessin de lignes directrices fortes	35
3.2	Le contrat de projets : une galerie de réalisations dans un écrin forestier	38
3.2.1	Un tableau général bien avancé	38
3.2.2	Exposition de quelques oeuvres	39
3.3	Des humbles serviteurs aux grands investisseurs	45
3.3.1	Des hommes aux services de la forêt	45
3.3.2	Des moyens financiers pour nourrir les ambitions de la multifonctionnalité	46
4	Une forêt sous contrôle continu	49
4.1	Une multifonctionnalité observée et suivie	49
4.2	Une forêt de sylvains attentionnés	50
4.3	Porter la voix du forestier : sortir du bois	52
	Conclusion	53
	Bibliographie	54
	Annexes	55

Plan de localisation du massif forestier de Fontainebleau



Carte des échelles de gouvernance





1 LA FORÊT QUI CACHERAIT LES FORÊTS ?

Mondialement connue, elle produit depuis des siècles du bois pour se chauffer, bâtir châteaux, cathédrales et bateaux et, encore aujourd'hui, des foudres dans lesquels vieillissent des grands crus, s'enrichissant d'arômes boisés. Elle a aidé l'Homme dans ses activités, des moyens de subsistance comme le pacage aux activités industrielles de fabrication de pavés pour les rues parisiennes, de fourniture de matériaux pour le château royal de Fontainebleau et de sable extrêmement pur pour la verrerie d'art (dont les verres de Murano) et l'optique de pointe. Elle a été marquée par le travail de forestiers obscurs ou célèbres, de La Faluère (1716) à Duchaufour (1905), en passant par Bois d'Hyver. Elle est un espace de loisirs, d'abord pour les rois avec la chasse à courre, puis pour les premiers promeneurs, touristes et grimpeurs, encouragés par Denecourt, « l'amant de la forêt de Fontainebleau », inventeur du tourisme vert, et son disciple Colinet, par l'arrivée du chemin de fer en 1850 et enfin par les rochassiers de renommée internationale (Casella, Prestat, Wehrlin...). Elle a inspiré les peintres pré impressionnistes de l'École de Barbizon (Rousseau, Corot, Millet...) et les écrivains (Senancour, Sand, Musset, Flaubert...) par ses paysages variés aux blocs de grès dont les formes évocatrices ont constitué un vrai bestiaire (l'Elephant, la Tortue, la Souris...), par ses arbres tortueux et ses sous-bois tamisés de lumière. Elle a été le terrain de recherches de grands naturalistes, de Tournefort à Dorst, en passant par Bonnier. Elle a conservé une biodiversité exceptionnelle, par ses milieux variés et par un « mille-feuille de statuts de protection », initié par la création des réserves artistiques en 1853, avant celle des parcs nationaux américains. Elle recèle une multitude d'espèces végétales de milieux, aussi bien montagnard (ex : *Arenaria grandiflora*) que dunaire (ex : *Corynephorus canescens*), des espèces d'oiseaux de milieu ouvert (ex : *Caprimulgus europaeus*, *Lullula arborea* et *Sylvia undata*), ou inféodées aux vieux bois (ex : *Dryocopus martius*)... Et elle est même le deuxième lieu regroupant le plus de témoignages d'art rupestre après la Vallée des Merveilles...



La plus rêvée et la plus scénarisée, la plus règlementée et la plus arpentée, la plus étudiée et la plus protégée, la plus visitée et la plus contemplée, la plus convoitée et la plus disputée, donc la plus menacée et la plus adulée, la forêt de Fontainebleau est décidément une forêt d'exception depuis longtemps. C'est donc naturellement que cette forêt des superlatifs est la première à présenter sa candidature au label Forêt d'Exception.

1.1 UNE FORÊT PÉRIURBAINE AU CARACTÈRE NATUREL

1.1.1 UNE FORÊT CAPITALE CONVOITÉE...

La démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception* porte sur un massif forestier qui regroupe deux forêts domaniales : les Trois Pignons et Fontainebleau, aux histoires différentes. Alors que la forêt de Fontainebleau était une forêt royale, celle des Trois Pignons était privée jusqu'à son acquisition progressive dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, entre 1967 et 1983. Ensemble, elles constituent un massif forestier de plus de 20 000 ha et la forêt de Fontainebleau est la deuxième forêt domaniale de France par sa superficie.

Le massif est délimité par trois cours d'eau : la Seine à l'est, l'École à l'ouest et le Loing au sud. Grand massif forestier francilien, il s'étend principalement sur le département de la Seine-et-Marne, mais déborde légèrement sur l'Essonne, au niveau de la forêt des Trois Pignons. Enfin, la forêt domaniale de Fontainebleau est quasiment entièrement sur le territoire de la commune de Fontainebleau. Cette commune est la plus vaste de la Région Ile de France et a la particularité d'avoir sur plus de 98 % de son territoire deux « patrimoines nationaux » que sont le Château de Fontainebleau et la forêt domaniale de Fontainebleau.

Depuis 1997, une partie des Trois Pignons est incluse dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNR). Depuis 1998, la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau couvre à la fois le PNR et le massif de Fontainebleau.

Le territoire de Fontainebleau, Forêt d'Exception affiche donc une bonne cohérence, mais qui nécessiterait l'inclusion dans son périmètre de la partie domaniale de la forêt de la Commanderie, en cours d'extension par déclaration d'utilité publique. Cette forêt est de plus incluse dans le périmètre des statuts de protection du massif de Fontainebleau (Natura 2000, site classé). Cette question avait été posée au cours du premier comité de pilotage, mais évacuée car la procédure de déclaration d'utilité publique permettant l'extension de l'emprise de la forêt domaniale n'était pas terminée. Le sujet mérite cependant d'être débattu plus profondément avant la mise en œuvre d'un nouveau contrat de projet.

L'intégrité du massif a cependant souffert de sa proximité avec la métropole parisienne, capitale d'une France fortement centralisée. Ainsi, de nombreuses infrastructures, en plus du réseau routier qui s'est développé progressivement (ancienne route royale de Bourgogne et route Ronde servant à la chasse à courre, reprises en partie dans les tracés du réseau routier existant aujourd'hui, ex-nationales 6 et 7) ont progressivement fragmenté le massif forestier, en aliénant certaines parties :

- entre 1867 et 1874 : construction de l'aqueduc de la Vanne, sur ordre d'Hausmann. 30 % des parisiens de la rive gauche bénéficient ainsi des eaux de la Champagne sénonaise. Il y a eu aussi la construction de l'aqueduc du Loing moins emblématique ;
- XIX^e siècle - début XX^e siècle : pertes de 550 hectares boisés au profit de terrains militaires, d'un golf, d'installations hippiques et d'une emprise ferroviaire.

Entre 1945 et 1990 : perte de 3 800 hectares boisés au profit de l'autoroute A6, de l'expansion urbaine, de nouvelles installations militaires, de lignes électriques, de forages pétroliers... La construction de l'autoroute a été particulièrement grave en créant une rupture de la continuité écologique entre l'est et l'ouest du massif.

La forêt continue de subir la pression urbaine multiforme et en mutation continue (stationnement, prostitution et lieux de rencontres, festivités autorisées ou sauvages, souvent nocturnes, installation de gens de voyage et de SDF en forêt, nouveaux loisirs comme l'air soft).

Des mesures de protection et des stratégies locales tendent à réduire cette fragmentation. Ainsi, des routes forestières revêtues ont été fermées à la circulation, des portions de routes départementales sont passées à une voie, d'autres sont amenées à être fermées, et le massif a vocation à devenir une zone de conduite apaisée avec limitation à 70 km/h.

De la même façon, la fréquentation élevée du massif représente également une nuisance pour le milieu naturel local particulièrement fragile. Cette nuisance s'exprime sous forme d'érosion, de perturbation des milieux naturels et de conflits d'usages.

Le développement des modes doux, la réduction des nuisances routières (bruit avec vitesse élevée, traversées dangereuses...) et la reconstitution de corridors biologiques (passage à gibier sur l'autoroute...) pourraient être inscrits au prochain contrat de projet, sous le thème général « continuité des circulations humaines et animales et des paysages ». Quant au sujet de la fréquentation, il pourrait également être traité dans le prochain contrat de projets :

- dans la continuité des actions antérieures entreprises dans le cadre du projet INTERREG PROGRESS avec, en particulier, une gestion stratégique des flux de visiteurs,
- par l'étude de la compatibilité entre préservation de la biodiversité et fréquentation par le public,
- par le développement de l'écotourisme qui positionne le visiteur dans le rôle d'acteur bénéfique,

afin que Fontainebleau reste durablement une forêt d'exception.

La forêt de Fontainebleau est légitime pour être un laboratoire d'innovation et d'expérimentation sur ce thème de la gestion de la fréquentation, en tant que forêt périurbaine aux enjeux sociétaux exacerbés.



1.1.2 ... DEVENUE LE LABORATOIRE DE MESURES DE PROTECTION

Depuis le XIX^e siècle surtout, le massif de Fontainebleau a cristallisé les attentes de nombreux publics urbains, artistes ou naturalistes et sa gestion a toujours revêtu un caractère exceptionnel et pionnier en matière de gestion multifonctionnelle. C'est ainsi qu'en 1853, il a bénéficié des premières mesures de protection de l'environnement (avant les parcs nationaux américains) avec ses 624 hectares de réserves artistiques défendues notamment par les peintres de l'École de Barbizon, mais aussi par les premiers « touristes » emmenés par Claude-François Denecourt. Progressivement leur ont succédé les réserves biologiques, passant alors d'une protection paysagère à une protection naturaliste.

Aujourd'hui, le massif de Fontainebleau bénéficie d'un panel presque complet des statuts de protection possibles :

- La forêt domaniale de Fontainebleau est un site classé depuis 1965, la forêt des Trois Pignons est quant à elle en site inscrit ;
- Depuis 2002, le massif de Fontainebleau est protégé par le statut de forêt de protection ;
- La forêt de Fontainebleau est un espace boisé classé dans le Plan local d'urbanisme de la commune de Fontainebleau ;
- Le massif de Fontainebleau est intégralement en site Natura2000 (code FR1101795), à la fois Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux et Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats ;
- Quatre arrêtés préfectoraux de protection de biotope :
 - > le biotope dit des « Carrières de la rue Jaune » (arrêté du 27 décembre 2000),
 - > le biotope dit du « mur du Grand Parquet » (arrêté du 5 mai 2004),
 - > le biotope dit de « l'aqueduc de la Vanne » (arrêté du 5 mai 2004) ;
- Enfin, de par le statut domanial des forêts le constituant, la gestion du massif de Fontainebleau relève du régime forestier mis en œuvre par l'Office national des forêts, en application des aménagements forestiers approuvés par le ministère de l'Agriculture et soumis à l'avis du ministère de l'Environnement.



En outre, en 2009-2010, après bien des débats, un comité de pilotage a été créé afin d'étudier la faisabilité de la création d'un parc national sur ce territoire. En janvier 2011, la ministre en charge de l'écologie a invité les élus locaux à approfondir la réflexion sur le statut adapté. Mais l'idée d'un parc national avait émergé dès l'entre-deux-guerres, soit préalablement aux dispositions législatives instaurant les Parcs nationaux en France.

Ce territoire exceptionnel ne bénéficie par contre pas non plus des statuts de réserve naturelle et de patrimoine mondial de l'UNESCO, laquelle a cependant déjà reconnu la réserve de Biosphère sur le territoire.

Ces protections, si elles sont sources d'une protection efficace, constituent aussi des freins, en termes d'évolution des technologies et de réactivité, à des opérations pourtant tournées vers le développement durable et la sécurité routière notamment. Le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception, ainsi que le comité scientifique et des usagers lié à la forêt de protection sont des instances propices à la réflexion sur la coordination et la simplification de ces mesures de protection et des démarches administratives et comités de concertation afférents.

1.2 REMUE-MÉNINGES DANS LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

1.2.1 UN LABORATOIRE LABORIEUX DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ



Durant l’Ancien Régime et jusqu’à la Monarchie de Juillet, la forêt est gérée en taillis sous futaie, selon des règles et cadrages généraux, mais sans document de gestion détaillé. C’est le 13 août 1861 qu’un décret impérial fixe le premier aménagement de la forêt de Fontainebleau, document de gestion durable des forêts publiques, qui prône le traitement en futaie régulière aux dépens du taillis sous futaie. Dès cette époque, il intègre des préoccupations sociales et paysagères, à travers la constitution de 1 094 hectares de réserves artistiques.

Ce volet social et culturel est renforcé dans le second aménagement de 1892 avec une superficie des réserves artistiques portée à 1 514 hectares et le traitement en futaie jardinée des zones rocheuses, périurbaines ou très fréquentées.

Le troisième aménagement de la forêt en 1904 se concentre sur le côté social aux dépens du volet économique, diagnostiquant que, de toute façon, ce dernier était difficile à maintenir du fait de multiples difficultés de régénération dues à la pauvreté du sol et aux accidents naturels. La série artistique passe à 1693 hectares et l’objectif de futaie régulière, avec ses régénérations difficiles, est abandonné au profit d’une futaie irrégulière sous-exploitée. La forêt vieillit et la récolte de bois chute à 25 000 m³/an. À partir de la Seconde Guerre mondiale, l’aménagement n’est plus appliqué et la récolte de bois explose pour alimenter Paris en bois de chauffage et de boulangerie. S’en suit une période trouble sans véritable programmation sylvicole et avec des prélèvements sylvicoles anarchiques qui engendrent des mécontentements au sein de la communauté scientifique et les notables locaux. C’est alors qu’est créée, en 1945, la commission consultative des réserves artistiques et biologiques qui permet de maintenir, à partir de 1953, les réserves artistiques sur 1 070 hectares et 552 hectares de réserves biologiques, avant que le quatrième aménagement forestier soit mis en œuvre à partir de 1972.

L’objectif de ce quatrième aménagement dit « de 1970 », d’une durée de trente ans est « d’assurer la régénération des peuplements mûrs et la reconstitution des peuplements dégradés, et de substituer partout où cela est possible le chêne au pin ». Les réserves artistiques disparaissent, la surface des réserves biologiques descend à 416 hectares, la futaie régulière est portée en modèle et de nombreuses techniques de régénération « lourde » sont testées. La population, de plus en plus intéressée par les aménités forestières, s’insurge principalement contre les grandes coupes rases et les plantations de pins. Dès octobre 1972, l’aménagement est donc modifié. Suite aux vives critiques persistantes, notamment exprimées dans un « Livre vert » préparé par l’association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, en 1989, le Directeur général de l’ONF propose au ministère de l’Agriculture de réviser par anticipation l’aménagement de la forêt de Fontainebleau.

Au sein du Muséum National d'Histoire Naturelle, le Professeur Jean DORST est chargé de constituer un groupe de réflexion sur « l'état, l'avenir et la gestion du massif forestier de Fontainebleau ». Le rapport est remis en 1990. La Direction générale de l'ONF le soumet au Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné d'un schéma directeur d'aménagement et de conduite sylvicole pour la forêt de Fontainebleau. Ce document approuvé, il sert de base à la rédaction de l'aménagement actuellement en vigueur et portant sur la période 1996 - 2015.

Dès 2012, un chef de projet de l'ONF mènera la révision de l'aménagement forestier en concertation avec les acteurs locaux, avec le souci renouvelé de l'adapter au contexte périurbain.

Le futur contrat de projet pourra comprendre un axe stratégique sur « la forêt et la gestion sylvicole », intégrant ainsi la concertation liée à la révision de l'aménagement forestier. Il doit donc couvrir la période 2011-2015. En outre, le contrat État-ONF-FNCOFOR pour l'ONF couvrant la période 2012-2016, il est proposé de prendre la même période pour le prochain contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception.

Entre 1853 et 1966, cinq projets d'aménagements sur neuf auront avorté faute de consensus avec les acteurs locaux. Ils auront tous souligné l'implication de la population locale dans la gestion de la forêt, le caractère exceptionnel des points de vue paysager, touristique et naturaliste du massif, ainsi que le problème toujours présent d'une forêt vieillissante sur son sol ingrat. Le massif a été et est un laboratoire pour la gestion multifonctionnelle concertée où les enjeux énormes en termes sociaux, environnementaux et économiques doivent être conciliés durablement. L'aménagement forestier est l'un des outils indispensables de ce travail, mais il doit être accompagné d'autres outils spécifiques à certains rôles joués par la forêt (accueil du public, environnement).

1.2.2 L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ACTUEL : UN OUTIL POUR GÉRER AUSSI LES DYNAMIQUES NATURELLES ET PAYSAGÈRES



■ Pour la forêt domaniale de Fontainebleau

L'aménagement forestier actuel part tout d'abord d'un diagnostic :

- la dynamique forestière tend à refermer les milieux ouverts (chaos, landes...), pourtant intéressants en terme de paysage et de biodiversité ;
- la présence du pin sylvestre, essence pionnière très dynamique, complique la faisabilité économique du maintien de l'ouverture de ces milieux ;

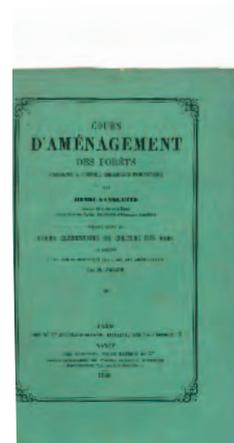
- la difficulté de régénérer le chêne à Fontainebleau, associé à un retard de régénération à l'origine d'un déséquilibre des classes d'âges de cette espèce ;
- la sensibilité émotionnelle du public, de plus en plus urbain, à tout changement, même temporaire et localisé ;
- les coûts de gestion liés à la prise en compte des enjeux énormes de cette forêt multifonctionnelle augmentant, alors que seules la récolte de bois et la location du droit de chasse donnent lieu à une valorisation économique marchande.

Il fixe ensuite des objectifs adaptés à ce diagnostic et hiérarchisés comme suit :

- préservation de la qualité écologique et paysagère des milieux ;
- accueil du public et pédagogie de la forêt ;
- équilibre des classes d'âges et bon état des peuplements ;
- recherche d'une bonne qualité technologique du bois à récolter.

Ces différents objectifs prennent des importances variables selon l'état et les potentialités des divers sites, aussi une partition en séries orientant les interventions du gestionnaire est-elle fixée :

- deux séries des réserves biologiques ;
- une série d'intérêt écologique particulier ;
- une série d'intérêt paysager particulier ;
- une série de gestion sylvicole patrimoniale.



	Intitulé de la série	Surface	Objectifs déterminants	Objectifs associés
1 ^{re} série	Gestion sylvicole patrimoniale	9 903 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pérennité et équilibre des peuplements forestiers, ■ Accueil du public. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection générale des écosystèmes, ■ Récolte d'arbres.
2 ^e série	Intérêt paysager particulier	3 434 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du public et mise en valeur des sites et des paysages, ■ Pérennité et équilibre des peuplements forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection générale des écosystèmes, ■ Récolte d'arbres.
3 ^e série	Intérêt écologique particulier	1 655 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion conservatoire des milieux et des espèces, ■ Pérennité et équilibre des peuplements forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du public et pédagogie de la forêt, ■ Récolte d'arbres.
4 ^e série	Réserves biologiques dirigées	1 331 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion conservatoire des milieux et des espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du public contrôlé et pédagogie de la forêt.
5 ^e série	Réserves biologiques intégrales	580 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude des processus évolutifs naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du public déconseillé et pédagogie localisée.
	Hors cadre	169 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concessions de grande surface. 	
Total		17 072 ha		

■ Pour la forêt domaniale des Trois Pignons

Cette forêt a été acquise progressivement par l'État entre 1964 et 1982, suite à une déclaration d'utilité publique du 22 juillet 1964. L'aménagement de 1992 met fin à une fréquentation anarchique (automobile, urbanisation sauvage) qui présentait une menace très grave sur l'avenir du milieu végétal.

L'aménagement forestier actuel couvre la période 2006-2015. Cette courte durée d'application est liée à la volonté de faire un aménagement commun pour les forêts domaniales des trois Pignons et de Fontainebleau à l'échéance du plan d'aménagement actuel de Fontainebleau. Sur les Trois Pignons, l'aménagement actuel diagnostique :

- un paysage qualifié de « monument végétal et minéral » à protéger ;
- une dynamique forestière forte, particulièrement du pin, entraînant naturellement une fermeture des milieux ;
- une fréquentation importante et concentrée sur deux aires d'accueil (Noisy sur Ecole et la Croix Saint-Jérôme pour 52 % des visiteurs) ;
- des sites d'escalade de renommée internationale (58 sites, représentant 35 % des sites recensés pour le massif forestier de Fontainebleau) ;
- une érosion importante liée à la fréquentation du public ;
- des intérêts écologiques forts sur des zones spécifiques (mares et junipérais principalement) ;
- une forêt jeune du fait notamment des incendies récents.

Pour répondre à ces enjeux, l'arrêté d'aménagement forestier du 9 juin 2008 relègue au second plan le volet économique en affectant prioritairement la forêt « à la protection des milieux et à l'accueil du public, tout en assurant un rôle de bois d'œuvre et de bois de chauffage, feuillus et résineux ». L'aménagement préconise ainsi :

- de « mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'accueil du public en partenariat avec les collectivités, de façon à favoriser les sites d'accueil stratégiques et à réduire les impacts liés aux surfréquentations dans les sites les plus sensibles à l'érosion des sols ainsi que dans les secteurs reconnus pour leur richesse biologique remarquable ». En pratique, cela se traduit par le report des flux de visiteurs des parkings surfréquentés (Noisy sur Ecole, la Croix Saint-Jérôme et la Vallée de la Mée) vers des sites à bonnes capacités d'accueil (Feuillardière, Rocher Cailleau, Canche aux Merciers, Bois Rond) et la conservation de son caractère sauvage à la partie nord de la forêt (Coquibus), en y limitant l'accueil du public ;
- améliorer l'accueil et la protection de la biodiversité en lien avec la demande sociale (entretien des paysages et notamment des points de vue, augmenter l'offre d'accueil des cavaliers, lutter contre l'érosion sur les sites d'escalade, travaux d'entretien des mares et coupes écologiques pour maintenir les milieux propices (ouverts) aux genévriers) ;
- assurer le contrôle de l'évolution des populations de cerfs, chevreuils et sangliers, dans le but de maintenir un bon équilibre sylvo-cynégétique. »

À cette fin, la forêt est divisée en deux séries :

	Intitulé de la série	Surface	Objectifs déterminants	Gestion sylvicole
1 ^{re} série	Intérêt écologique particulier	738 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ conservation et amélioration de la biodiversité et des habitats les plus remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 245 ha font l'objet de travaux et coupes de génie écologique, ■ 493 ha laissés en évolution naturelle, sans intervention sylvicole.
2 ^e série	Accueil du public	2 462 ha	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil du public et mise en valeur des sites et des paysages, ■ Mélange d'essences forestières, notamment feuillus-résineux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 372 ha font l'objet de coupes de taillis, ■ 1120 ha laissé en repos sylvicole, ■ le reste de la surface traité par des coupes d'amélioration pour favoriser l'installation d'une futaie irrégulière mélangée.
Total		3 200 ha		

1.3 DES STRATÉGIES TRÈS DÉTAILLÉES, PARTAGÉES ET CONVERGENTES

Comme surligné précédemment, le massif forestier dispose de diverses protections, donnant lieu pour certaines à des documents stratégiques :

- la **notice de gestion**, liée au statut de forêt de protection (art. L411-1 du code forestier). Ce statut est issu d'un décret en conseil d'Etat fixant le périmètre d'application du statut. La particularité de Fontainebleau est, qu'à l'issue de la consultation de la population locale préalable à l'attribution du statut, le massif s'est vu doté en plus d'une notice de gestion, limitant les droits et usages en forêt. Les interdictions et obligations portent sur des sujets aussi divers que l'interdiction du survol du massif, la limitation d'éléments artificialisant en forêt (banc, table de pique-nique...) ou, dans les secteurs à dominante écologique, le maintien de bouquets de vieillissement d'au moins 4 ares pour des parcelles d'au moins 3 hectares, et le maintien d'arbres creux ou sénescents, à raison d'au moins un par hectare ;
- le **Document d'objectifs (DOCOB)** de la zone NATURA2000, qui permet localement de partager les valeurs et expériences européennes. Le massif a la particularité d'être reconnu aux titres des Directives Oiseaux et Habitats. Ainsi, il est à la fois respectivement Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation. Ces deux « zones » superposées sont traitées avec des mesures inscrites dans un **DOCOB commun** qui suit les nomenclatures et règles européennes en la matière. La particularité du massif à ce niveau ne réside donc, ni dans le plan du DOCOB ni dans les mesures spécifiques qu'il préconise, mais dans les habitats et oiseaux particuliers que la forêt recèle :

> **Pour les habitats** : bois occidentaux de *Quercus pubescens* (CCB 41.711) ; eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* (CCH 3110-1) ; eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (UE 3130) ; tourbières hautes actives (UE7110) ; pelouses calcaires de sables xériques (CCB 34.12) et dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* (UE 2330). Ces habitats nécessitent des entretiens importants pour éviter leur envahissement par des espèces forestières donnant lieu à des comblements de mares ou à des colonisations de milieux ouverts notamment par le pin sylvestre.

> **Pour les oiseaux** : Pic mar (*Dendrocopos medius*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), ...Pour conserver l'extrême biodiversité du massif, il faut maintenir une mosaïque de milieux, entre milieux ouverts colonisés par le pin et milieux forestiers vieillissants notamment.

En plus de ces documents, le massif a fait l'objet d'un projet INTERREG, PROGRESS, en partenariat avec d'autres forêts périurbaines (New Forest en Angleterre et Soignes en Belgique). Ce projet a permis d'initier et de réaliser des actions innovantes en matière d'accueil du public, de lutte contre



l'érosion, d'observatoire de la fréquentation et de sensibilisation. Il a créé les conditions nécessaires au lancement de la démarche « Forêt d'Exception » par la suite. La stratégie d'accueil élaborée dans le cadre de ce projet est toujours appliquée, fournissant depuis une ligne directrice forte et concertée pour l'accueil du public dans le massif.

Sur la base du croisement de l'offre d'accueil (capacité physique et écologique, et attractivité de chaque aire de stationnement en forêt) et de la fréquentation actuelle, cette stratégie d'accueil préconise :

- de canaliser le public vers les zones à bonne capacité d'accueil ;
- de dissuader le public de se diffuser dans les endroits sensibles (érosion, milieux écologiques fragiles...).

La stratégie définit également les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs :

- dans les sites à bonne capacité d'accueil : jalonnement touristique, canalisation du public sur des boucles de promenade, mise en valeur paysagère des aires d'accueil concernées...
- dans les autres sites : réduction de la taille des parkings, fermeture ou report loin des milieux sensibles, information et sensibilisation, mise en place de zone de défens, limitation des équipements d'accueil...
- pour les cas particuliers de Franchard et d'Apremont : limitation de l'impact de la fréquentation, aménagements palliatifs, canalisation du public.

Le massif de Fontainebleau a donc la particularité de disposer de nombreux documents stratégiques, dans lesquels quelques préconisations spécifiques s'ajoutent aux préconisations communes. L'aménagement forestier ne fait pas exception en intégrant toutes les obligations en cours sur le territoire.

La nécessité de simplifier la compréhension et l'application de ces nombreuses règles est donc forte.

1.4 LA FORÊT MULTIFONCTIONNELLE PAR EXCELLENCE

Le tableau ci-dessous souligne succinctement l'importance des trois enjeux du développement durable sur le massif de Fontainebleau.

Fonction	Atouts de la forêt de Fontainebleau
Environnementale	<ol style="list-style-type: none"> 1. mosaïque de paysages caractérisés par un relief fait de plaines, de monts et de gorges et par des milieux de forêts denses, de landes et chaos rocheux 2. milieux contrastés où la lande côtoie la haute futaie, où les mares côtoient les milieux xériques sur platières 3. énorme palmarès en nombre d'espèces (5685 espèces végétales et 6600 espèces animales) 4. lieu d'invention de la protection de la nature (création de réserves artistiques au XIX^e siècle et fondation de l'actuelle UICN) 5. nombreux statuts de protection, allant de la forêt de protection au site classé
Sociale	<ol style="list-style-type: none"> 6. forêt à la porte d'une des plus grandes métropoles européennes avec 10 millions d'habitants 7. lieu d'activités variées, de la « classique » randonnée à la marche nordique, de la pratique cavalière à l'attelage, du vélo de route au VTT, sans oublier la varappe, l'entraînement à l'alpinisme, la course d'orientation et même occasionnellement le chien de traîneau 8. une organisation locale de l'ONF avec un service dédié à la prise en compte des spécificités du massif (accueil et biodiversité) 9. patrimoine culturel, archéologique, anthropologique, exceptionnel (deuxième site d'art rupestre en France, activité intense des carriers en forêts dans les siècles précédents, soit 12.000 ans de témoignages humains gravés dans la roche)
Economique	<ol style="list-style-type: none"> 10. retombées en terme d'emplois (plus de 70 emplois à l'ONF et de nombreux autres liés aux installations sportives en forêt telles le golf, le Grand Parquet et l'hippodrome, à la filière bois, aux emplois indirects dans la restauration, le logement, l'hôtellerie...) 11. attrait touristique pour les sites renommés 12. services écosystémiques fournis par la forêt 13. activités lucratives liés à la chasse, aux coupes de bois, aux concessions

1.4.1 UNE EXPLOITATION DE LA FORÊT, ENTRE SOURCE D'AGRESSION ET MODE DE CONSERVATION



Historiquement, la forêt de Fontainebleau, royale depuis le X^e siècle, a eu une vocation cynégétique à l'origine de l'installation et de l'extension progressive d'un Château à Fontainebleau. La forêt a donc été aménagée pour la chasse à grand renfort de carrefours en étoiles, de routes (route Ronde), d'une Faisanderie, d'un Grand Parquet (enclos pour le tir des faisans). La forêt, qui ne recouvrait au départ qu'à peine la moitié de sa superficie actuelle était également aménagée pour la production de bois, mais elle était grevée de droits d'affouage, de pacage pour les bovins et parfois les ovins et de panage pour les porcs. Ces droits d'usage, recensés dès 1270 ont connu leur maximum au XVIII^e siècle et ont perduré en déclinant jusqu'au début du XX^e siècle. Les riverains locaux venaient donc en forêt en quête, non pas de loisirs, mais de moyens de subsistance. Enfin, dès le XIV^e siècle, les carriers sont arrivés en forêt pour exploiter les bancs de grès. Cette exploitation a connu son apogée vers 1829 où 2 900 000 pavés ont été extraits du massif. Sous Louis-Philippe, on compte environ un millier de carriers, installés en forêt, ayant chacun le droit d'extraire un maximum de 12 000 pavés par an. En plus d'approvisionner la ville de Paris en pavés, cette activité a assuré des rentrées d'argent à « l'État » via les droits de fortagage. Historiquement, le volet économique a donc été prédominant sur le massif jusqu'au XIX^e siècle.

Aujourd'hui, ce volet économique comprend :

- la vente de bois (45.000 m³ annuellement) dont du bois de qualité, qui approvisionne la filière viticole en tonneaux, dont aussi du bois de faible valeur qui sert à chauffer la population en réduisant notre dépendance énergétique ;
- la location des chasses, sous des formes extrêmement variées à Fontainebleau, allant de la location classique de baux à la traditionnelle chasse à courre, en passant par les licences dirigées ;
- les activités marchandes utilisant le sol forestier (hippodrome de la Solle, Grand Parquet, golf...).

De plus, le cadre paysager de la forêt et sa proximité avec Paris attire les photographes, les producteurs de films et les touristes, qui assurent des retombées financières locales, sous forme d'hébergements, de restauration, d'attraction démographique...



Si la forêt de Fontainebleau a perduré jusqu'à nos jours, c'est que la population, ses représentants ou ses monarques y ont trouvé un intérêt, notamment économique. Les bénéfices liés à la forêt ont servi aux investissements « publics », via la redistribution nationale, à la construction de chemins toujours arpentés aujourd'hui, et plus récemment, ils sont réinvestis localement pour le paiement des aménités forestières (accueil du public, biodiversité) et l'entretien de la forêt (plantations, éclaircies, réfection de routes forestières), afin de transmettre ce patrimoine intact aux générations futures.

Il serait intéressant que le Comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception se penche sur le calcul des retombées économiques et des services écosystémiques rendus par la forêt, au cours de la mise en œuvre du prochain contrat de projet.

1.4.2 L'ÎLOT DE BIODIVERSITÉ FRANCILIEN CHOYÉ DE TOUS



Le massif de Fontainebleau constitue un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle. Le substrat géologique (du sable fin aux chaos gréseux et aux plateaux calcaires), le relief (entre monts, vallées et gorges), et la végétation (entre landes et haute futaie) y créent une grande diversité de paysages et d'écosystèmes forestiers qui en font, grâce à sa position de carrefour biogéographique aux influences croisées atlantique, méditerranéenne et continentale, l'espace sylvestre le plus riche par sa flore de toutes les plaines d'Europe occidentale avec 5 685 espèces végétales dont 1 350 plantes à fleurs, 460 muscinées, 2 700 champignons, 675 lichens et 500 algues. On peut également noter la présence de dunes continentales fossiles avec des peuplements de *Corynephorus canescens*, de mares de platières acides et d'espèces endémiques comme l'alisier de Fontainebleau. Le tableau ci-dessous récapitule les différents atouts environnementaux du massif.

Atout	Exemple
Gérer des espaces remarquables ...	Landes Mares Tourbières Prairies Platières Forêt
... en protégeant des espèces emblématiques	Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>) Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) Fauvette Pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>) Anémone sauvage (<i>Anemone sylvestris</i>) Alisier de Fontainebleau (<i>Sorbus latifolia</i>) Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>)
Protéger la nature, à différentes échelles, de l'individu au territoire	Conservation d'arbres sénescents pendant les martelages Restauration de mares Création de RBI et RBD Maîtrise de la circulation routière Intégrité de la forêt Restriction de l'urbanisme Encadrement de la gestion forestière

Cette richesse biologique attire à Fontainebleau, dès le XVII^e siècle, des grands naturalistes, comme Tournefort, puis Jussieu, Linné... Tournefort, botaniste au « Jardin des Plantes », ancêtre du Museum national d'histoire naturelle, fait paraître, en 1698, une *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage en médecine*, où il montre le caractère exceptionnel de la flore de Fontainebleau.

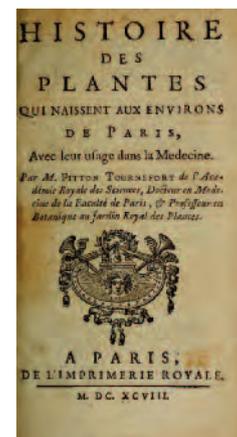
Sous le Second Empire, aux côtés des peintres, les naturalistes s'opposent aux coupes rases et aux campagnes d'enrésinement, à l'image du botaniste Wladimir de Schonefeld. En 1889, le Laboratoire de Biologie Végétale de Fontainebleau est créé, répondant ainsi aux souhaits de Gaston Bonnier, auteur de flores toujours utilisées. Cette station de recherche toujours en fonction reste mondialement reconnue et accueille les chercheurs de différents pays sur la thématique forestière.

Au XX^e siècle, deux associations toujours existantes apparaissent. Il s'agit de la Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau créée en 1907 et considérée aujourd'hui comme l'aînée des associations françaises de protection de la nature ; et de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, fondée en 1913. Par ailleurs, en 1948, à Fontainebleau, est créée l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN, transformé aujourd'hui en UICN) ; pour son cinquantenaire a été implantée à Franchard, en plein cœur de la forêt, une plaque de fonte imposante et commémorative, « l'Oeil des Nations ».

Aujourd'hui, le massif de Fontainebleau est entièrement en zone NATURA 2000, à la fois ZPS et ZSC. De plus, il présente 13 réserves biologiques dirigées et 7 réserves biologiques intégrales pour des superficies respectives de 1 300 ha et 1 054 ha, soit 12 % de la surface forestière domaniale, classant Fontainebleau parmi les forêts les mieux loties sur ce point. De plus, l'aménagement forestier actuellement en vigueur prévoit une gestion spécifique sur les séries d'intérêt écologique particulier. Au total, le volet environnemental est prioritaire sur environ 20 % du territoire domaniale.

Les sites à enjeux environnementaux sont gérés de façon concertée via le comité des réserves et sur la base de plans de gestion spécifiques :

- un DOCOB pour le site Natura2000 ;
- des plans de gestion pour chaque réserve biologique ;
- un plan de gestion des mares en forêt domaniale de Fontainebleau sur la période 2006-2011 ;
- un plan de gestion des mares de Chanfroy sur la forêt domaniale des Trois Pignons.





Enfin, des îlots de vieillissement ont été sélectionnés dans le massif afin de disposer d'un réseau de sites présentant une part importante de vieux bois. En tout, une quatre-vingtaine d'îlots de vieillissement couvrent 388 hectares. La préservation de ces écosystèmes forestiers permet de compléter le panel existant sur le massif : landes à bruyères, pinède, chênaie continentale, avec leurs différents stades sylvicoles (régénération, fourré, perchis, jeune futaie, futaie adulte).

À propos de biodiversité, la question des espèces invasives n'est pas cruciale sur le massif, mais mériterait une réflexion collective, depuis les enjeux naturalistes jusqu'aux implications philosophiques. Des modes de maîtrise intégrés pourraient par ailleurs être étudiés.



1.4.3 LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU, DE L'INSPIRATION À L'ÉVASION



Dès le XIX^e siècle, l'utilisation de la forêt comme sujet artistique ou comme produit touristique se développe, à la faveur notamment de l'arrivée dans les années 1830 des artistes de l'école de Barbizon dans les villages alentour (Marlotte, Barbizon, Moret-sur-Loing...). Ces artistes, comme Corot, Millet, Rousseau et d'autres, sortent de leur atelier et découvrent le paysage comme sujet artistique et commencent à exprimer, de leurs pinceaux notamment, les émotions qu'il procure. « *Ils ont choisi,*

pour leur rendez-vous de leur inspiration, les plus vieux arbres des plus vieilles forêts » (Jules JANIN, 1850), la forêt de Fontainebleau en tête, à la fois mystique et romantique. Les alentours plus agricoles de la plaine de Chailly en Bière sont les lieux d'inspiration d'artistes, aux premiers rangs desquels François Millet, célèbre pour son *Angélu* et *Les Glaneuses*. D'abord non reconnu, leur renommée grandissante au sein du nouveau mouvement paysagiste attire l'attention de l'intelligentsia parisienne par la suite. Le paysagisme précède le courant mondialement reconnu des impressionnistes. Ainsi Alfred Sisley, Pierre-Auguste Renoir et Claude Monet viennent peindre dans la région.

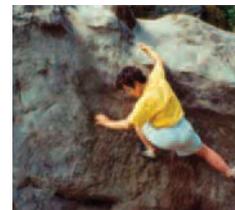
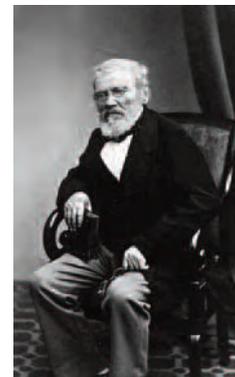
En parallèle, dans les années 1830, un ancien soldat, Claude-François Denecourt, ému par les beautés insoupçonnées de cette forêt, va inventer le tourisme vert, avec la première signalétique touristique en forêt (avant le Club vosgien – 1872) et la création de 150 kilomètres de sentiers bleus pour faire découvrir la forêt et ses paysages pittoresques à ses contemporains. Tout en luttant contre la vision traditionnelle de la forêt inhospitalière et dangereuse avec l'édition de guides sur ces sentiers, largement aménagés avec des grottes, des emmarchements, des dallages et des murets, il en joue également en construisant plein d'histoires faites de mythes et de légendes autour des grottes, des formes étranges des rochers et des fontaines. Le premier guide, intitulé « Guide du voyageur dans la forêt de Fontainebleau », sort en 1839. Son œuvre sera perpétuée par son disciple Charles Colinet et aujourd'hui par les AFF. Elle est saluée en 1855, de son vivant, par un hommage littéraire « Fontainebleau, paysages légendes, souvenirs, fantaisies », écrit par 43 auteurs, dont certains habitués de la forêt de Fontainebleau comme George Sand, Alfred de Musset, Alphonse de la Martine et Théophile Gautier. L'arrivée du chemin de fer jusqu'aux portes du massif dès 1850 conforte l'attrait touristique de la forêt.

En 1853, Théodore Rousseau, François Millet et Claude-François Denecourt en tête, obtiennent la protection paysagère de 624 hectares de forêt sous la forme de réserves artistiques, première forme internationale de protection de la nature, avant les parcs nationaux américains, bien qu'à une autre échelle. En 1873, un « Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau » est créé, animé par Denecourt et Colinet et présidé par Millet. Il comprend des sommités comme Corot, Daubigny, Sand et Hugo, qui écrit, « Un arbre est un édifice, une forêt est une cité ; entre toutes, la forêt de Fontainebleau est un monument ».

Au XX^e siècle, d'autres activités se développent sur le massif. 1910 voit ainsi la naissance du groupe des rochassiers de Fontainebleau, avec notamment Georges Casella, Louis Prestat et Jacques Wehrin. Rapidement, ces Bleausards vont investir la forêt en y créant et balisant des circuits d'escalade de difficultés variables. En 1924, est créé le Groupe de Bleau dont certains membres vont marquer l'histoire de l'alpinisme : Marcel Ichac avec ses films, Pierre Allain en inventant le chausson de varappe, Pierre Chevalier la corde d'escalade en nylon... Pour Roger Frison-Roche, « *les rochers de Fontainebleau constituent la véritable école d'escalade des Parisiens (où) une belle génération de grimpeurs s'est formée au contact des grès lisses et difficiles de la grande forêt* ». C'est dans cette mouvance des sports de plein air que le circuit des 25 bosses est créé pour l'entraînement aux marches d'approche en alpinisme. Son tracé a été choisi, de telle sorte qu'il aborde les chemins les plus complexes techniquement, avec un cumul de dénivelé positif d'environ 800 mètres, composé d'une succession des montées et descentes qui en accentue la difficulté, notamment pour les néophytes de la randonnée.

Les routes forestières de Fontainebleau portent des noms souvent liés à l'histoire et aux légendes ; ces noms sont reportés sur des plaques à chaque croisement, donnant à la forêt une signalétique touristique singulière par rapport aux autres forêts françaises.

Aujourd'hui, ce sont 410 kilomètres de sentiers balisés, dont 288 kilomètres pour la randonnée et la promenade, 68 kilomètres pour l'activité équestre et 127 kilomètres pour l'activité cycliste, qui maillent la forêt. En y ajoutant les nombreuses routes forestières utilisées pour l'exploitation du bois, la lutte contre l'incendie et la pratique de la chasse, le massif cumule kilomètres de chemins, soit une densité de kilomètres par hectare, exceptionnellement forte pour un espace forestier. En outre, il existe plus de 200 circuits de varappe, du facile F au terrible ABO, sur 300 hectares de rochers, attirant chaque année un tourisme sportif, constitué de beaucoup d'étrangers, dont la fréquentation, apparemment importante, n'a jamais été estimée.





Se rajoutent à l'importance de ces infrastructures et itinéraires balisés, des sites ayant un fort pouvoir attractif, principalement équestre, mise à part le golf : le Grand Parquet pour les concours hippiques et l'hippodrome de la Solle pour les courses. Avec de surcroît l'ensemble des nb centres équestres périphériques à la forêt, Fontainebleau apparaît comme une candidate pour être la capitale française du cheval, en concurrence avec Saumur et Chantilly.

Enfin, en 2011, le premier centre d'écotourisme a été créé par le Conseil général et le Conseil Régional, à travers leur organe touristique Seine-et-Marne Tourisme, au cœur de la forêt à Franchard. Le plus souvent perçu comme une notion adaptée aux destinations exotiques et lointaines comme l'Amazonie ou les Maldives, l'écotourisme est souvent limité, au niveau national, à des réserves naturelles spectaculaires comme celle de Scandola en Corse ou la Vanoise en Savoie. Le centre d'écotourisme de Franchard rappelle que la préservation et les pratiques éco-responsables s'imposent aussi sur un secteur naturel exceptionnel et fragile aux portes de Paris et qu'elles constituent un enjeu vital. Dans ce contexte, il a pour missions :

- de sensibiliser les visiteurs à la fragilité des milieux naturels et à la sauvegarde des paysages, de la flore et de la faune ;
- de valoriser les conduites éco-responsables en associant les acteurs du tourisme, les visiteurs et la population locale ;
- de palier le problème de la sur fréquentation de la forêt de Fontainebleau en invitant les visiteurs à découvrir d'autres sites franciliens qui sont valorisés ;
- de devenir un centre régional de référence vers lequel convergent tous les acteurs du tourisme durable en région parisienne, pour des échanges d'expérience et de connaissances.



La forêt, du fait de sa proximité de Paris et de ses paysages spécifiques, est également le lieu de nombreux tournages cinématographiques dont *Le Petit Chaperon rouge* (1929) d'Alberto Cavalcanti, *Fantômas contre Scotland Yard* (1967) par André Hunebelle, *Cyrano de Bergerac* (1990) par Jean-Paul Rappeneau, *L'Homme au masque de fer* (1998) par Randall Wallace, *Le Pacte des loups* (2001) par Christophe Gans et *Astérix et Obélix : mission Cléopâtre* (2002) par Alain Chabat.

D'abord développé par et pour la bourgeoisie parisienne, le tourisme à Fontainebleau s'est ensuite transformé en tourisme de masse à la faveur de l'institution des congés payés en 1936 et de la construction de l'autoroute du sud. Aujourd'hui, la fréquentation du massif se partage entre habitués amoureux de la forêt comme espace de liberté libéré des éléments artificialisant, population urbaine locale attachée émotionnellement au maintien du paysage considéré comme statique sans intervention humaine, et citadins en « quête d'air pur » et de « déserts de sable » ou de blocs de grès à proximité des parkings. Depuis peu, il naît en parallèle une envie de valoriser la forêt comme « un produit touristique » auprès d'un public plus large, en particulier sportif.

En plus de la multifonctionnalité de la forêt à assurer, le volet social affiche donc un caractère multi-usages et multi-aspirations qu'il convient également de gérer, entre la volonté de limiter les nouveaux balisages et l'orientation de touristes non habitués à lire des cartes, entre la volonté de mettre sous cloche des pans de la forêt et la demande d'accès libre à la forêt pour y exercer ses activités...

Pour cela, il faut bien déterminer l'ensemble des besoins et la part qu'ils représentent en nombre de personnes, pour fixer les stratégies d'accueil du public adaptées. D'où la nécessité de réactiver la création d'un observatoire de la fréquentation dans le nouveau contrat de projet, en partenariat avec les acteurs locaux (offices du tourisme et Seine-et-Marne Tourisme en particulier).

2. UN LABORATOIRE DE GOUVERNANCE

2.1 DE L'HISTOIRE D'UN DIFFICILE PARTAGE DE LA QUESTION FORESTIÈRE...

« La forêt de Fontainebleau a le fâcheux privilège d'occuper souvent l'attention publique : trop de conseillers officieux, plus ou moins compétents, se mêlent de ses affaires ». Cette citation de forestier en 1877 traduit la situation en cours depuis le XIX^e siècle sur le difficile partage de la gouvernance entre la population civile et la structure en charge de la gestion des forêts royales et domaniales. Récemment, avec les lois de décentralisation, la question de la gouvernance du massif est devenue plus prégnante : le domaine forestier, partie intégrante du territoire, ne peut ignorer les politiques territoriales. De plus, la gestion forestière, en tant que service public, doit prendre en compte, en toute transparence, les besoins divers liés à sa multifonctionnalité.

Suite à de nombreux conflits entre l'Administration forestière et les sphères des artistes et des notables locaux, un « **Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau** » est créé en 1873. Il s'oppose aux coupes de régénération, à l'exploitation de carrières de grès en forêt et dans une moindre mesure à l'enrésinement, qui altèrent les paysages. Ses propositions sont reprises politiquement par un sénateur et un député local par la suite. Les forestiers intègrent alors cette demande sociétale en traitant des zones touristiques et paysagères en futaie irrégulière et en agrandissant les réserves artistiques.

Au cours du XX^e siècle, un glissement de valeur s'opère qui met en avant la valeur écologique de la forêt de Fontainebleau, par rapport à ses valeurs récréative et paysagère. Ainsi, en 1913, Henri Dalmon et l'ANVL proposent de transformer les parties forestières sauvages en **parc national**. Une **commission consultative de la série artistique** entame une procédure de classement, interrompue par la guerre mondiale. L'idée est reprise en 1948 par la Conférence Internationale pour la Protection de la Nature, dans un contexte d'apaisement progressif des tensions.

En 1988, le « **Comité pour l'Avenir du massif forestier de Fontainebleau** » est créé et réclame l'abandon du plan d'aménagement de 1970 trop « productiviste » et l'instauration d'un nouvel intégrateur des enjeux sociaux et environnementaux.

En 1989, le président Mitterand demande « l'étude d'un statut spécial pour le massif de Fontainebleau afin de mieux le protéger » et recommande aux associations d'émettre leurs avis auprès d'une commission scientifique présidée par Jean Dorst, avant que cette dernière donne ses recommandations éclairées à l'ONF. Cette commission aboutit notamment sur le lancement d'une réflexion sur la gestion des forêts périurbaines, le classement du massif en forêt de protection, et la rédaction du nouvel aménagement de la forêt domaniale de Fontainebleau où l'ONF verrait son rôle de gestionnaire conforté, selon des directives plus précautionneuses en termes paysager et naturaliste.

Enfin, en 1998, un « **Groupe de réflexion sur l'avenir de la forêt de Fontainebleau** » s'organise afin d'étudier la possibilité de créer un parc national. Il est animé par Jean Dorst. Le groupe conclut que le statut de parc national, tel qu'il est alors, n'est pas applicable à un territoire périurbain, la constitution d'un cœur central d'un seul tenant étant impossible.

En 2010-2011, l'idée du parc national a ressurgi à Fontainebleau, porté par le maire de la Commune éponyme et par le président du comité français de l'UICN.

La forêt de Fontainebleau est donc convoitée et l'amélioration de la gouvernance est un bon moyen pour concilier les souhaits de la population civile et les impératifs techniques du gestionnaire.

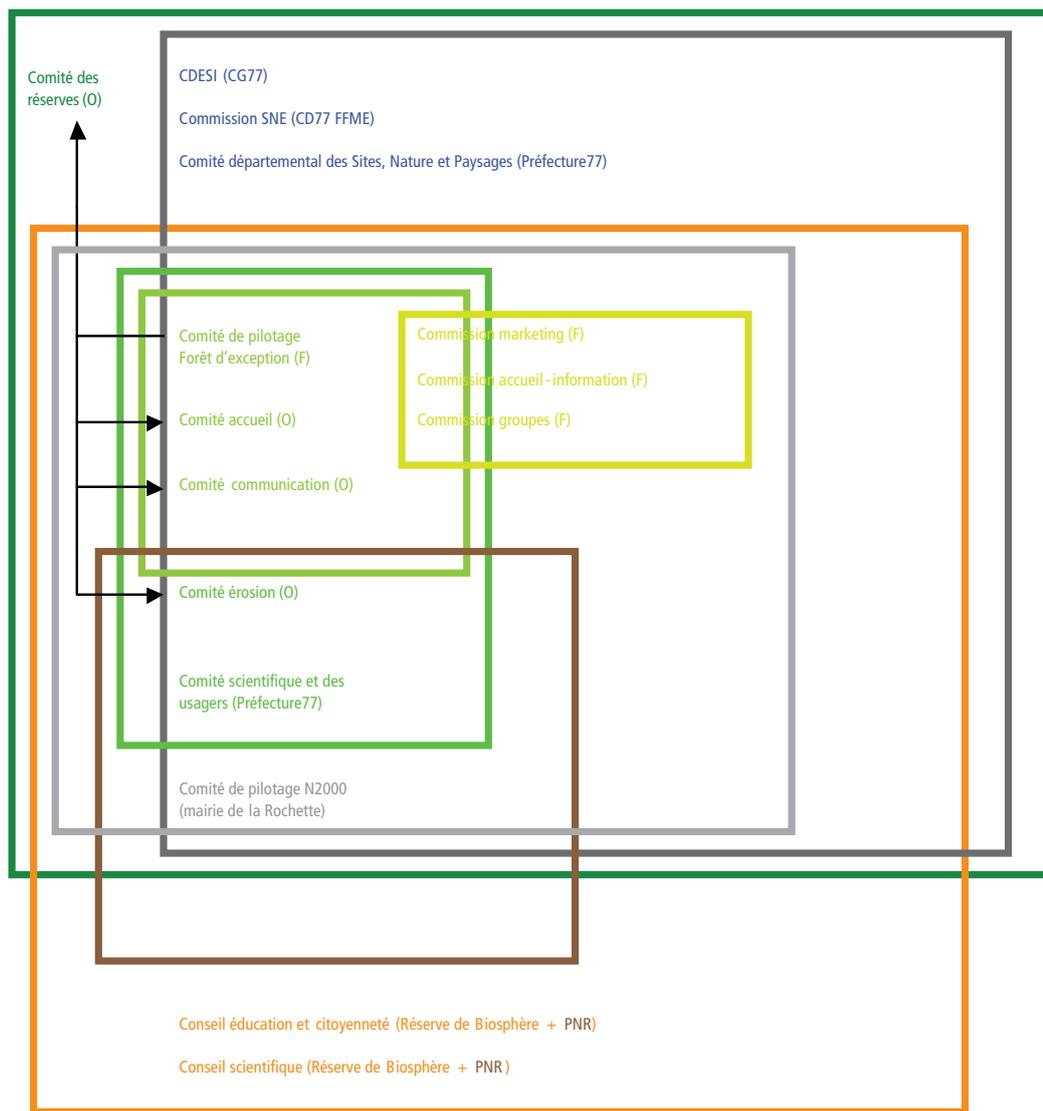


2.2 ... À UNE FORÊT DENSE DE LIEUX DE GOUVERNANCE



Le schéma ci-après se propose de présenter graphiquement la gouvernance locale. Pour cela, il s'attache à lister les différentes instances de concertation et, entre parenthèses, la structure qui les préside ou anime. La représentation des échelles territoriales par des cadres de couleurs différentes permet enfin de distinguer les différents périmètres d'intervention de ces instances.

Schéma de la gouvernance locale du massif de Fontainebleau



- Massif de Fontainebleau (forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons)
- ONF - Agence interdépartementale de Fontainebleau
- Massif forestier de Fontainebleau élargi (massif de Fontainebleau + forêt domaniale de la Commanderie)
- Département de Seine-et-Marne
- Zone Natura 2000
- PNR du Gâtinais français
- Communauté de communes de Fontainebleau-Avon
- Réserve de Biosphère du pays de Fontainebleau et du Gâtinais

- (O) concertation animée par l'ONF
- (F) concertation animée par Fontainebleau-Tourisme ou la mairie de Fontainebleau

Les partenaires locaux principaux sont représentés dans le **comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception**, présidé par le maire de Fontainebleau, commune qui comprend 95 % de la forêt domaniale de Fontainebleau. Il regroupe l'État, à travers la préfecture de Seine-et-Marne et l'ONF, les collectivités locales et EPCI périphériques à la forêt, ainsi que les représentants du tourisme et de la protection de la nature. Il serait intéressant d'augmenter la représentativité du comité de pilotage en associant les sphères scientifique (reprendre la composition du Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais français et du PNR du Gâtinais français) et économique (filière bois notamment).

Ce comité politique a été créé pour piloter la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*. Il s'est réuni six fois en tout, pour la première fois en novembre 2007, à raison d'une réunion par an en moyenne. L'ONF en est le co-animateur avec la ville de Fontainebleau et assure le secrétariat général. C'est notamment en son sein qu'ont été validées les différentes actions du contrat de projets après l'appel à projets. Bien que créé pour avoir un rôle décisionnel et de pilotage des actions inscrites au contrat de projet, composé en ce sens de représentants politiques, il apparaît aujourd'hui plus comme informatif avec une représentation politique réduite, remplacée pour l'occasion par les différents services techniques des partenaires. La ville de Fontainebleau, la Région et l'association des amis de la forêt et les EPCI sont souvent représentés par leur maire ou Président, à l'exception de la communauté de communes du pays de Bière et de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine. Les autres structures envoient plutôt des représentants au sein de leurs services, Directeur ou chargé de mission, suivant. Faute sans doute d'un manque de contacts avec elle et d'un manque de visibilité de la démarche, l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France n'est jamais représentée.

4 comités techniques travaillant sur des sujets spécifiques alimentent ce comité de pilotage :

■ Comité accueil

Mis en place dans le cadre du projet INTERREG antérieur, nommé « PROGRESS », il a été créé en 2003 dans la logique du Comité scientifique et des usagers de la forêt de protection avec une approche plus technique de la thématique Accueil du Public. Il peut être le lieu de discussions stratégiques comme techniques. Progressivement, et surtout depuis son intégration dans la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*, sa composition a bien évolué. Aujourd'hui, il regroupe des représentants des différents usages en forêt (escalade, randonnée, cyclotourisme). À leur côté sont aussi représentés les représentants des structures de protection de l'environnement et du tourisme, ainsi que les services déconcentrés de l'État et les représentants principaux du territoire, à savoir les villes d'Avon, de Fontainebleau, leur communauté de communes et le PNR du Gâtinais français.

En recentrant les problématiques étudiées, il serait sûrement possible de limiter le nombre de participants aux structures réellement concernées, affichant alors un rôle clair et un fonctionnement facilité à ce comité.

Il s'est réuni 20 fois depuis 2003, souvent pendant le déroulement du projet INTERREG et moins depuis la nouvelle organisation de la concertation dans le cadre de Forêt d'Exception (1 à 2 fois par an). Aujourd'hui, il attire toujours un grand nombre de personnes, en particulier les représentants des usagers. Par contre, les structures déconcentrées de l'État sont le plus souvent absentes.

■ Comité érosion

Mis en place en 1995 et partant d'une initiative locale des associations de grimpeurs et de l'ONF, il a pour objectifs de trouver des moyens pratiques d'action pour lutter contre les problèmes d'érosion sur le massif. Historiquement et encore aujourd'hui, c'est un « comité de terrain » dont les réunions technico-pratiques se déroulent principalement dehors sur les sites érodés ou aménagés.

Il rassemble les divers représentants du monde sportif et de l'escalade principalement, ainsi que les Amis de la forêt de Fontainebleau et le PNR du Gâtinais français.

D'autres pratiques, plus incidentes sur l'érosion ne sont pas représentées (cycles et chevaux), ce qui constitue un problème dans la composition de ce comité. Ce dernier est donc certainement à élargir dans ce sens.



Aujourd'hui, il ne se réunit plus qu'une à deux fois par an, fréquence jugée trop faible par les représentants d'usagers, mais l'avis à l'ONF est que ce comité ne peut se réunir pour fixer de nouveaux travaux que quand ceux prévus à la réunion précédente ont bien avancés, de sorte que les objectifs fixés à chaque réunion puissent être remplis à court ou moyen terme.

S'agissant d'un comité technique spécialisé dans un des impacts de la fréquentation du public, il serait cohérent d'en faire un sous-comité du comité accueil.

■ Comité des réserves

Créé en 2001, ce comité est centré sur les réserves biologiques, dirigées et intégrales de l'agence ONF de Fontainebleau et constitue le lieu de réflexion sur les stratégies, les études, inventaires et autres actions effectués ou à réaliser sur ces zones. Le territoire d'action dépasse donc les limites du massif de Fontainebleau.

Ce comité rassemble l'État, via la DRIEE (ex-DIREN), la structure animatrice du site Natura 2000 du massif de Fontainebleau et d'autres partenaires (personnes morales ou personnes physiques reconnues comme expert) impliquées dans la protection de l'environnement, souvent via leurs experts pour les différents taxons naturalistes.

Il se réunit 4 à 5 fois par an, globalement une fois par trimestre. Sa composition est optimum pour respecter une connaissance de chaque taxon, en même temps qu'une représentation des acteurs locaux de l'environnement.

Le seul problème réside dans le fait que le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception n'ait jamais un rôle décisionnel sur ces sujets, ce qui est en partie seulement justifié par des périmètres d'action différents. Cela constitue une voie d'amélioration.

■ Comité communication

Sa création était prévue dans le cadre du contrat de projet *Fontainebleau, Forêt d'Exception*. Réuni pour la première fois le 16 septembre 2009, le comité communication a pour missions de :

- > définir et de mettre en œuvre un plan de communication sur la vie et la gestion de la forêt ;
- > travailler à la promotion de la politique « Fontainebleau, Forêt d'Exception » et à l'organisation des manifestations inscrites au plan d'action Fontainebleau, Forêt d'Exception ;
- > travailler à l'élaboration d'un volet « pédagogie et éducation » spécifique au massif forestier.

Il regroupe globalement des chargés de mission (plus spécifiquement chargés de communication) des différentes structures siégeant au comité de pilotage de la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*. Dans le règlement intérieur du Comité communication, il est prévu qu'il y ait au moins deux réunions annuelles, soit :

- > une réunion au début de l'automne pour la publication des informations concernant les activités sylvicoles et cynégétiques de la forêt (volume de bois martelé, parcelles en exploitation, jours et zones de chasse) ainsi que les travaux écologiques ;
- > une réunion en fin d'hiver pour la publication des informations concernant les travaux touristiques prévus et réalisés, le rappel des codes de bonnes pratiques en forêt et un calendrier des événements annuels liés à la forêt.

Le Comité communication regroupe notamment des acteurs du tourisme, qui se retrouvent également dans le comité accueil. On pourrait penser que les acteurs du tourisme ne soient représentés plus que dans le comité communication, que l'on pourrait alors renommer « comité communication et tourisme », ces deux compétences étant souvent mélangées dans les postes et les instances de concertation de nos partenaires.

Ces comités coexistaient à la démarche Forêt d'Exception, sauf le comité communication dont la création était inscrite au contrat de projet. Pour renforcer la cohérence des actions sur le massif, tous ces comités ont été cependant rattachés au comité de pilotage, donnant ainsi au massif une force politique territoriale qui s'appuie sur les compétences techniques de groupes de travail thématiques associant différents partenaires.

Pour améliorer le fonctionnement de la gouvernance, il faudrait réécrire un règlement intérieur pour chaque comité technique avec sa composition, en cohérence avec ses missions, et son fonctionnement (fréquence, périodes...).

En fonction des sujets, il serait possible d'associer à la liste des représentants permanents quelques invités, afin de garder un système flexible plus apte à répondre à des enjeux complexes et évolutifs. Il faudra également et surtout redonner un rôle décisionnel et stratégique au comité de pilotage, notamment celui de valider les propositions techniques faites par les différents comités. Il faudra cependant veiller à garder un principe de subsidiarité, afin que des décisions de portée faible puissent être traitées dans les comités techniques, dans l'esprit de garder une bonne réactivité, notamment pour des travaux d'urgence (ex. : travaux de lutte contre l'érosion).

Outre ces comités dont l'animation et le secrétariat sont assurés par l'ONF, il existe diverses instances de concertation pilotées par d'autres partenaires et auxquelles l'ONF est associé :

- Comité scientifique et des usagers, comité institutionnel de suivi de la forêt de protection, présidé par le Préfet de Seine-et-Marne et dont le secrétariat est assuré par la DDT77 ;
- Comité départemental des sites, nature et paysages, comité présidé par le Préfet de Seine-et-Marne et dont le secrétariat est en partie assuré par la DRIEE ;
- Commission sur les Sites Naturels d'Escalade (SNE), regroupant les différents acteurs officiels (clubs et associations) de la pratique, présidée par le CD77 FFME ;
- Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature, pilotée par le Conseil général de Seine-et-Marne ;
- Comité de pilotage du site Natura2000, présidé par la mairie de la ville de la Rochette en tant que structure animatrice ;
- Trois commissions de Fontainebleau Tourisme, à savoir la commission marketing (veille touristique, observatoire des fréquentations et études stratégiques), la commission groupes (production touristique et séminaires, événements et manifestations, outils de commercialisation) et la commission accueil-information (démarche qualité, supports de communication, gestion des points d'informations) ;
- Conseil éducation et citoyenneté de la Réserve de Biosphère et du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
- un conseil scientifique pluridisciplinaire apportant conseil et expertise et proposant des thèmes de recherches à la fois à l'association gestionnaire de la Réserve de Biosphère Fontainebleau Gâtinais et au Parc naturel régional du Gâtinais français.

La démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception pourrait bénéficier de l'appui des deux conseils, scientifique et éducation et citoyenneté, afin de disposer de comités techniques représentatifs de chaque thématique : accueil et érosion, communication et tourisme, biodiversité, recherche, éducation.

Enfin, les différents partenaires sont représentés au sein des organes décisionnels des établissements publics de coopération intercommunale ou des associations (comité syndical élargi du PNR du Gâtinais français et ses neuf commissions thématiques, assemblée générale de Seine-et-Marne Tourisme).

L'ONF participe également, à titre d'invité, au conseil d'administration de l'AAFF, ainsi qu'aux réunions mensuelles de leur commission terrain (comité technique constitué principalement des baliseurs des sentiers bleus).

Le schéma comme la présentation écrite ci-devant montre que, si il y a eu par le passé une concertation trop réduite, avec des comités consultatifs successifs, la concertation a augmenté depuis quelques décennies de façon exponentielle. Aujourd'hui, le schéma de gouvernance est difficilement lisible. S'il a permis une bonne concertation technique, une bonne information mutuelle des différents acteurs du territoire, ainsi que de retrouver un partenariat apaisé et constructif, on peut regretter qu'il ne donne pas un rôle décisionnel suffisant à la sphère politique.

Aussi, nous pourrions profiter de la période de préparation du futur contrat de projets pour réfléchir à une gouvernance rénovée, en collaboration avec nos partenaires.

L'introduction de la forêt domaniale de la Commanderie dans le périmètre de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception trouve ici encore un intérêt majeur, en simplifiant le nombre d'échelles de concertation (les cadres de couleurs dans le schéma introductif de cette partie). Considérant que la gouvernance du massif de Fontainebleau ne peut s'envisager dans les seules limites du domaine forestier, la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception pourrait être rapprochée de celle ayant cours au sein de la Réserve de Biosphère, qui apparaît comme une échelle de gouvernance pertinente. Ensuite et seulement, le réseau de concertation pourrait être simplifié en bonne intelligence avec les parties prenantes, sans perdre de son pouvoir. Le Comité scientifique et des usagers, le Comité de pilotage Natura2000 et le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception ne peuvent-ils pas se rapprocher et trouver un compromis sur la présidence et la représentativité d'un comité unique, dans le cadre d'une discussion entre les élus locaux et l'État ?

Il y a également un chantier de réflexion sur les nouveaux partenariats à nouer ou à réactiver, au sein du processus Fontainebleau, Forêt d'Exception, avec l'ANVL, le Château de Fontainebleau et des associations représentant la population handicapée par exemple. Le défi à relever dans l'organisation d'une gouvernance rénovée est aussi d'atteindre les nombreux acteurs non structurés. Enfin, la démarche Forêt d'Exception doit prendre une ampleur internationale pour croiser les réflexions et mettre en miroir les réseaux internationaux (celui des Forêts modèles au Canada par exemple). La Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais français constituera un appui fort ce domaine.

Enfin, si la gouvernance peut être rénovée, les modes de partage de l'information le peuvent également, par la mise en place de plateformes d'échange de données par exemple.

3 PEINDRE LA FORÊT D'AUJOUR'HUI ET DE DEMAIN AVEC UNE PALETTE DE PROJETS, D'HOMMES ET DE FONDS

Avant de présenter le protocole d'accord et son « bras armé », le contrat de projets, il convient de se remémorer rapidement les étapes de la démarche globale. C'est l'objet de la frise ci-dessous.



Le protocole d'accord et l'appel à projets se sont faits de façon concomitante et ont permis de bien démarrer le contrat de projets. Faute à une complexité du fonctionnement de la démarche Forêt d'Exception (avec deux documents à signer coup sur coup) et à des mouvements de personnels ONF, la candidature au label intervient alors que la mise en oeuvre du contrat de projets est quasiment terminée. Nous pouvons ainsi montrer au Comité national d'orientation des réalisations concrètes illustrant les réelles motivations de l'ONF et de ses partenaires sur le terrain, au sein de la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception* qui redonne un élan à tous ces projets.



3.1 LE PROTOCOLE D'ACCORD : LE DESSIN DE LIGNES DIRECTRICES FORTES

Le protocole d'accord s'articule autour de quatre orientations stratégiques et, pour chacune, décrit ses objectifs et le contour sommaire des actions correspondantes (détaillées par contre dans le contrat de projets).

■ Orientation stratégique 1 : promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine



Définir l'identité de la forêt de Fontainebleau, ou « l'esprit des lieux » est une tâche complexe, tant les éléments - matériels et immatériels - à prendre en compte sont multiples et variables au sein même du massif. Toutefois, en 2005, une étude financée par la DIREN d'Ile-de-France dresse une description précise des éléments patrimoniaux de la forêt, en privilégiant l'analyse de son histoire, de son paysage et de ses usages.

Les propositions d'actions rattachées à cette première Orientation Stratégique reprennent certains éléments de cette étude et s'organisent selon trois volets.

Le premier volet, historique, s'attache à préserver et valoriser durablement le patrimoine archéologique du massif, à commencer par les gravures rupestres.

Le second volet, paysager, apporte un soin particulier dans la valorisation des éléments paysagers identitaires (entrées de forêt, lisières...) et dans la gestion exemplaire des zones de transition vers l'urbain et les plaines agricoles.

Le troisième volet, axé sur les usages de la forêt, prend en compte des activités qui façonnent, ou ont façonné, le visage de la forêt : tourisme, exploitation du grès, sylviculture, chasse...

Chacune des actions décrites dans ces trois volets est mise en œuvre avec, comme objectifs permanents, la conservation du caractère naturel du site et la prise en compte de ces éléments de « l'esprit des lieux » dans la gestion quotidienne de la forêt.



■ **Orientation stratégique 2 : répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages**



Les opérations développées dans le cadre de cette deuxième orientation stratégique visent à une mise en œuvre équilibrée et conforme aux aménagements du principe de multifonctionnalité. Ceci nécessite notamment le déploiement d'une stratégie d'accueil du public durable et adaptée aux différents publics, orientée vers une reconnaissance et un respect mutuel des usages.

S'appuyant sur la série d'Accueil du Public et d'Intérêt Paysager, la stratégie d'accueil mise en place suite au projet européen PROGRESS repose notamment sur une redistribution des flux de visiteurs depuis les sites sensibles et surfréquentés vers des sites « à bonne capacité d'accueil ». Cette Orientation Stratégique vise donc à pérenniser l'application de cette stratégie, à travers des actions d'aménagement d'aires d'accueil, de lutte contre l'érosion, de développement et de mise en œuvre d'outils de canalisation du public...

■ **Orientation stratégique 3 : favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique**



L'exceptionnelle richesse écologique du massif de Fontainebleau a permis son classement en site d'importance communautaire au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ».



Toutefois le patrimoine écologique est soumis à de nombreuses perturbations, principalement d'origine anthropique (sur-fréquentation, exploitation des ressources naturelles, pollutions...). Sa préservation nécessite donc de mieux le connaître et d'intervenir en prévention et en réparation des perturbations qu'il subit. Les actions développées dans le cadre de cette troisième Orientation Stratégique affichent ce triple objectif. Elles sont déclinées au travers de trois volets :

- « suivi de la biodiversité », principalement axé sur des inventaires en réserves biologiques ;
- « techniques et travaux », en application des contrats Natura 2000 pour l'entretien de mares et espaces ouverts, mais aussi en assurant la propreté des espaces d'accueil et la protection de zones sensibles (plaine de Chanfroy par exemple) ;
- « communication », pour sensibiliser à la préservation du patrimoine écologique du massif sur la base de sentiers thématiques (sentier en RBI par exemple).



■ **Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs**

Le massif de Fontainebleau peut apparaître comme une entité autonome, sans réel lien, sinon affectif, avec son territoire. En effet, malgré une fréquentation annoncée à environ 17 millions de visites par an, les retombées économiques pour le territoire proche restent faibles. L'utilisation, par 90 % des visiteurs (références bibliographiques), de la voiture pour venir en forêt est certainement un facteur explicatif, de même que l'absence d'offre touristique structurée.

Afin de recréer un lien durable entre la forêt et son territoire, les opérations proposées dans le cadre de cette quatrième Orientation Stratégique visent à connecter la forêt avec son territoire; physiquement, économiquement et par l'implication du plus grand nombre, dans une logique de préservation.

Les actions s'organisent autour de trois volets :

- « gestion partagée », à travers la création d'un Comité communication et d'association du public à des actes de gestion forestière ;
- « développement économique », avec un renforcement du lien château-forêt et une implication des acteurs économiques via des conventions de tourisme durable ;
- « continuité territoriale », avec un développement des liaisons douces et une participation à la constitution de la « trame verte et bleue ».



3.2 LE CONTRAT DE PROJETS : UNE GALERIE DE RÉALISATIONS DANS UN ÉCRIN FORESTIER

3.2.1 UN TABLEAU GÉNÉRAL BIEN AVANCÉ

Le contrat de projet est réalisé à 68 %. Fin 2012, juste avant de lancer le nouveau contrat, ce taux devrait monter à 75 %. Le plan d'action du contrat de projet n'aura donc pas été mis en œuvre dans sa totalité et ce pour diverses raisons :

- la « maîtrise d'ouvrage » de certaines opérations n'est pas assurée par l'ONF au niveau local, mais portée par des partenaires (comme la réserve de Biosphère pour les actions n°39 et 49) ou reprise au niveau de la Direction territoriale ou de la Direction générale de l'ONF au titre de l'intérêt à plus grande échelle que représentent certains sujets (actions n°18, 33 et 48) ;
- une action non prioritaire aura été abandonnée (action n°37) ;
- d'autres actions en cours ne seront pas encore terminées fin 2012.

Sans prendre en compte les quatre actions non portées par l'ONF local ou abandonnée, le taux de réalisation du contrat de projet monte à 86 %. Il aura permis de réaliser des projets d'ampleur et innovants, en concertation avec les acteurs locaux. (cf. ci-dessous).

Trois actions non réalisées sont cependant d'un intérêt majeur et devraient être reconduites (ou redynamisées) dans le prochain contrat de projets, comme l'observatoire de la fréquentation, la coopération internationale et la constitution d'une trame verte et bleue.

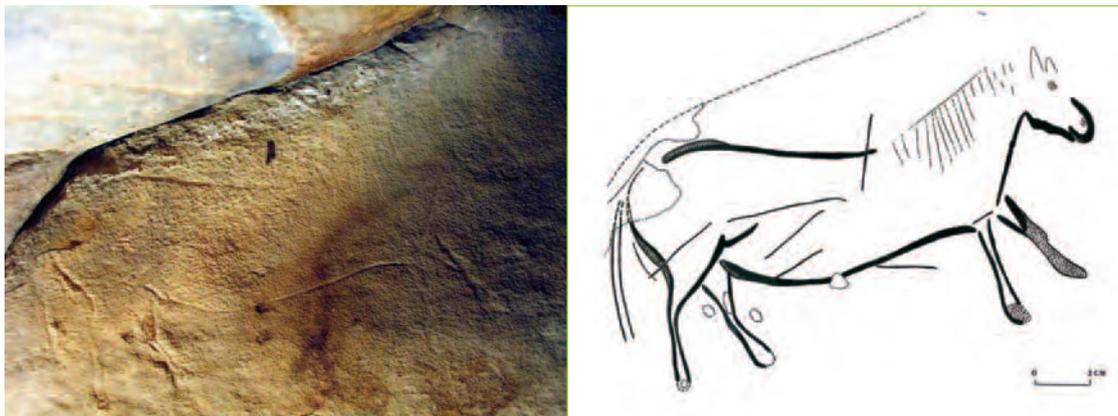
Le contrat de projet actuel a proposé un grand nombre d'opérations, certes répondant aux axes stratégiques du protocole d'accord, mais souvent d'ailleurs à plusieurs de ces axes, sans connexion évidente entre elles. Pour le prochain contrat de projet, il est proposé d'orienter le travail selon 3-4 thèmes majeurs (par exemple : « grès, support et matériau », « forêt, entre réalité et imaginaire », « écotourisme et adéquation offre-demande », « continuité des paysages et des circulations »...). Chaque thème, validé en comité de pilotage, sera traité à travers un programme d'actions élaboré suite à une fiche de proposition de l'ONF, amendée et complétée dans le cadre d'un appel à projets sur l'année 2012, année de transition entre les deux contrats de projet. Il faudra veiller à bien répondre à l'objectif de multifonctionnalité du massif, en équilibrant les actions sur les trois enjeux, notamment entre l'accueil du public et la préservation de l'environnement.

La concertation nécessaire à la révision du nouvel aménagement pourra se faire au sein des instances de concertation de Fontainebleau, Forêt d'Exception, proposant ainsi un mode de gouvernance plus globale sur toutes les activités de l'ONF, dans le respect du régime forestier.

3.2.2 EXPOSITION DE QUELQUES OEUVRES

■ Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine :

Exemple du projet « La mémoire dans la pierre »



Contexte :

Le projet *La Mémoire dans la Pierre* est né de la rencontre de trois acteurs sur le territoire des Trois-Pignons : l'Office national des forêts, le Parc naturel régional du Gâtinais français et le Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'art rupestre (GERSAR).

Prévu pour une durée de trois ans (2009-2011), ce projet a pour vocation de faire découvrir au grand public un patrimoine majeur et cependant méconnu des forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons : les gravures rupestres.

Objectifs et intérêts du projet :

- Exposer les peintures rupestres présentes à Fontainebleau, afin d'améliorer la connaissance du public sur ce patrimoine ;
- sensibiliser le public à la fragilité de ce patrimoine et donc à l'intérêt d'appliquer les mesures de protection ;
- proposer de nouvelles boucles de promenade thématiques aux familles notamment dans le massif forestier de Fontainebleau.

Réalisation :

Diverses études palynologiques, de datation au carbone 14 et de cartographie régressive ont permis d'apprécier l'évolution des paysages sur le massif de Fontainebleau à travers le temps, du paléolithique à nos jours. Mis en parallèle avec l'évolution des gravures suivie par le GERSAR, le projet repositionne ainsi le graveur et son art dans leur contexte environnemental.

Ces données scientifiques ont été vulgarisées, via de nombreux médias afin de sensibiliser le plus grand nombre.

D'abord, un évènement, les journées de l'art rupestre, a été organisé par le PNR, en partenariat avec le GERSAR et l'ONF, sur un week-end de juin en 2010 puis en 2011. Il présentait :

- une exposition alliant panneaux explicatifs et moulages artistiques de gravures ;
- des sorties scolaires thématiques ;
- des ateliers pédagogiques de gravures et peintures ;
- des conférences ;
- des visites guidées ;
- la diffusion d'un film documentaire intégrant une visite virtuelle d'un abri orné remarquable.





Enfin, un sentier a été créé et inauguré sur le site du Rocher Cailleau, afin de faire découvrir l'art rupestre au public et de le sensibiliser à sa protection. De par leur sensibilité à la dégradation, aucun abri orné n'est accessible depuis ce sentier, mais des panneaux et des moulages permettent d'appréhender l'art rupestre du massif forestier dans son contexte humain et environnemental. Le cheminement fait découvrir au visiteur successivement les gravures rupestres à différentes époques (paléolithique, mésolithique, Moyen-Âge...). Ce sentier a été accompagné de l'édition d'une plaquette touristique et de la conception de bandes-son donnant un aperçu de l'ambiance sonore potentielle de chaque époque.



■ Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages

Exemple des opérations de lutte contre l'érosion et de sécurisation des sites de varappe



Contexte :

Le sol sableux de la forêt de Fontainebleau est particulièrement sensible à l'érosion, notamment sur les surfaces pentues ou très fréquentées par le public. De plus, les bancs ou blocs de grès peuvent être déstabilisés par le soutirage de sable. Ce problème, récurrent sur le massif, a été de mieux en mieux pris en compte suite à la création de la Commission érosion en 1995, qui réunit de nombreux partenaires de l'ONF tels que les associations de grimpeurs et randonneurs. Conformément aux décisions prises en concertation avec ces instances et autres associations d'usagers, parfois appuyées sur des expertises géologiques (rapport du géologue Daniel Obert ou encore expertise complémentaire du service de restauration des terrains de montagne de l'ONF), l'ONF réalise depuis plusieurs années des travaux pour stabiliser et préserver les sites sujets au phénomène érosif.

Objectifs et intérêts du projet :

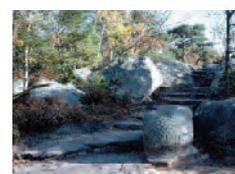
- stabilisation et sécurisation de sites sensibles à l'érosion
- satisfaction des besoins des différents usagers, notamment sur le plan sécuritaire
- mise en place d'aménagements intégrés au milieu naturel (escaliers en grès, planches en bois), afin de garder accessible des sites d'escalade mondialement reconnus, sans dégrader le paysage exceptionnel.

Réalisation :

Plusieurs sites ont été rénovés à ce jour, dont la Roche qui Pleure, le site du 95.2 et la Croix du Calvaire. Les travaux programmés sont souvent pluriannuels, car l'érosion est constante, notamment au niveau des sites de varappe.

Les opérations ont plus particulièrement consisté en :

- l'information et la sensibilisation des usagers par le biais d'actions de communication ;
- la stabilisation de blocs de grès à l'aide de coffrages et fascines en bois ;





- la création de marches en bois pour ralentir l'érosion et le départ de sable ;
- la mise en défens d'aires dangereuses ou d'espaces pour favoriser la reprise de la végétation qui stabilise le sol ;
- la restriction d'usages jugés trop érosifs (VTT, varappe, etc.), sur certains sites ;
- le déplacement (exceptionnel) de blocs menaçant la sécurité du public à ses abords.

En outre, un sentier de l'érosion a été créé aux Gorges d'Apremont, en partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France, pour sensibiliser le public à cette problématique. Ce site a été choisi car, soumis à une intense fréquentation, il est en proie à une érosion importante, liée au piétinement du public qui entraîne la disparition de la végétation herbacée, des départs de sable et une déstructuration du sol (mise à nu des racines, formation de creux, etc.). Ces signes caractéristiques du phénomène érosif résultent en une dégradation des paysages et du milieu forestiers. C'est pourquoi il convient de faire prendre conscience au public de l'impact qu'il peut avoir sur son environnement (selon l'activité qu'il pratique) et des actions qui sont à mettre en œuvre pour conserver la forêt de Fontainebleau et son patrimoine exceptionnel.



■ Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique

Exemple de la réintroduction de « la Sabline à grandes fleurs »



Contexte :

La Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*) est une espèce végétale au bord de l'extinction en Île-de-France. Depuis maintenant plus de dix ans, le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP), unité de recherche du Muséum national d'Histoire naturelle et le service biodiversité de l'agence interdépartementale ONF de Fontainebleau travaillent sur un programme de réintroduction de cette plante dans la Réserve Biologique Dirigée du « Petit Mont Chauvet », en forêt domaniale de Fontainebleau. *La Sabline à grandes fleurs*, survivante de l'ère glaciaire, y était connue depuis 1698. Plante montagnarde habituée aux falaises et roches calcaires des Alpes, des Pyrénées et du Massif central, elle ne subsiste en plaine qu'en deux endroits : Chinon et Fontainebleau. Malheureusement, l'espèce n'a plus été revue sur ce dernier site depuis 2004.

Objectifs et intérêts du projet :

- Réintroduction d'une espèce végétale. Si plusieurs programmes de réintroduction d'espèces animales ont déjà été menés en France par le passé (Faucon crécerelle, Lynx, Loup, Ours, Castor, Vautour fauve...), la réintroduction d'espèces végétales n'a été que très rarement conduite, certaines fois à titre expérimental, mais jamais à cette échelle.
- Action concertée et validée par les membres du Comité des réserves de la forêt de Fontainebleau et par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.
- Participation et sensibilisation de la population locale avec le concours d'élèves de primaires pour la plantation.

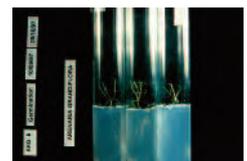
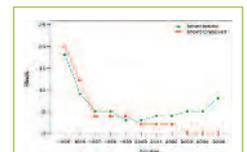
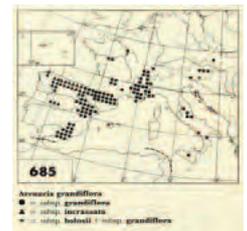
Réalisation :

Après avoir été multipliée *in vitro* en laboratoire et cultivée en jardin afin d'obtenir plus de 800 individus, la *Sabline à grandes fleurs* a été réintroduite au Petit Mont Chauvet, à l'endroit même où elle a été observée pendant plus de trois siècles. Ce programme est novateur à l'échelle française, puisqu'il s'agit d'un mélange d'individus de différentes provenances.

Pour la première fois, le grand public, et plus précisément des enfants, est associé à une action scientifique visant à réintroduire dans son milieu une espèce végétale récemment éteinte. Ce sont les élèves de trois classes primaires (deux à Fontainebleau, une à Thiais) qui, après plusieurs mois de sensibilisation dans le cadre d'un projet pédagogique, ont replanté dans son biotope *la Sabline à grandes fleurs*.

Pour préparer cette réintroduction, les écoliers et leur enseignante ont travaillé pendant l'hiver avec les scientifiques du Muséum. Ensemble, ils ont étudié et approfondi le thème de la biodiversité, guidés par leur professeur des écoles. Les enfants ont également participé à des travaux pratiques dans les laboratoires et les jardins du Muséum (culture *in vitro*, tamisage des graines...).

Cette opération a été menée sous le tutorat scientifique et technique des botanistes et jardiniers du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et des forestiers de l'Office national des forêts, sous l'œil bienveillant des élus de la ville de Fontainebleau et des professeurs d'école. Chaque enfant, parrain de plusieurs plants, a suivi par la suite le développement de la Sabline et est revenu ensuite observer sa floraison.



■ Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Exemple de la restauration des perspectives paysagères historiques entre le Château de Fontainebleau et la forêt



Contexte :

Le château et la forêt de Fontainebleau sont intimement liés, ne serait-ce que par leur proximité physique, mais aussi du point de vue historique, avec, la tradition multiséculaire des chasses à courre royales. Ce projet visait donc à recréer ce lien entre le château et la forêt, par le biais de travaux paysagers sur les perspectives du Romulus et de Maintenon qui offrent, depuis le château, une vue prenante sur la forêt, et vice et versa.



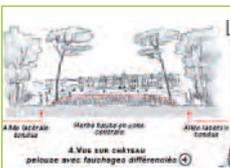
Objectifs et intérêts du projet :

- recréer le lien ville-forêt à travers les perspectives paysagères historiques entre le château et la forêt de Fontainebleau
- modeler la végétation pour mettre en valeur le patrimoine remarquable bellifontain, qu'il soit bâti ou naturel
- améliorer la perception du paysage pour les différents usagers de la forêt

Réalisation :

Il existe trois perspectives entre le château et la forêt : celle de Pompadour, celle de Maintenon et celle du Tibre, ou Romulus. Les travaux entrepris ici comprennent la restauration de ces deux dernières perspectives. Ils ont notamment consisté en :

- une sélection sur les arbres en lisière pour dessiner les perspectives ;
- la sécurisation des abords de la parcelle 27, située dans la perspective Romulus ;
- l'éclaircie des lisières pour favoriser la transparence ;
- le dégagement des branches basses (jusqu'à 6 m de hauteur) qui obstruaient la vue ;
- la mise en valeur d'un environnement forestier varié et visuellement agréable ;



- la mise en place de bornes de grès empêchant le stationnement dans les perspectives ;
- la restauration de l'allée pavée de Maintenon ;
- l'enfouissement d'une ligne électrique pour rendre le paysage plus naturel.

Une fois ces travaux achevés, il ne restera donc plus que la perspective de Pompadour à dégager. Les principes d'aménagement de ce futur projet, définis comme pour les autres perspectives par l'atlas de paysages d'Ile-de-France, préconisent, entre autres, de tailler certains arbres, de déplacer des haies et barrières, de restaurer le mur du château, ou la route Pompadour.



3.3 DES HUMBLÉS SERVITEURS AUX GRANDS INVESTISSEURS

3.3.1 DES HOMMES AUX SERVICES DE LA FORÊT

Le projet est porté par l'agence ONF de Fontainebleau. Plus précisément, au sein d'un service Accueil Biodiversité, un chef de projet est chargé de l'animation de la démarche, de la coordination des différentes actions et instances de concertation, auxquelles participent les autres chefs de projet du service.

La mise en œuvre de la démarche est rendue possible par l'apport d'un soutien des services administratifs et techniques périphériques, ainsi que par l'appui du personnel de terrain (deux unités territoriales sont concernées par le projet *Fontainebleau, Forêt d'Exception*, car entièrement incluses dans son périmètre).

En cumulant l'investissement en temps de chacune de ces personnes sur le projet *Fontainebleau, Forêt d'Exception*, on arrive à un total de 9,5 ETP mobilisés. À noter que, dans la procédure de demandes de subventions, seuls 7 ETP principalement impliqués sont déclarés, les autres étant payés sur des deniers ONF.

L'organigramme ci-après propose de schématiser cette organisation en ne faisant apparaître que les personnes impliquées dans la démarche. Dans cet organigramme, le nombre annuel d'équivalents temps plein (ETP) consacré au projet *Fontainebleau, Forêt d'Exception* est indiqué pour chaque groupe d'acteurs.

Direction (0,3 ETP)

- 1 directeur d'agence
- 1 chargé de communication

Service Accueil Biodiversité (3,8 ETP)

- 1 chef de service
- 1 chef de projet accueil du public chargé du pilotage de la démarche
- 1 chef de projet accueil du public
- 1 chef de projet biodiversité
- 1 responsable animation et une animatrice
- + apprentis/stagiaires sur des missions ponctuelles (1 ETP)

Services généraux (0,7 ETP)

- Dont 2 personnes plus particulièrement impliquées :
- 1 assistante de Direction (appui pour le montage et le suivi financier des opérations)
- 1 secrétaire pour le domaine accueil & biodiversité (secrétariat du service Accueil-biodiversité)

Personnel de terrain (4,2 ETP)

- UT E / Fontainebleau Est
- UT C / Fontainebleau Nord

Services techniques périphériques (0,5 ETP)

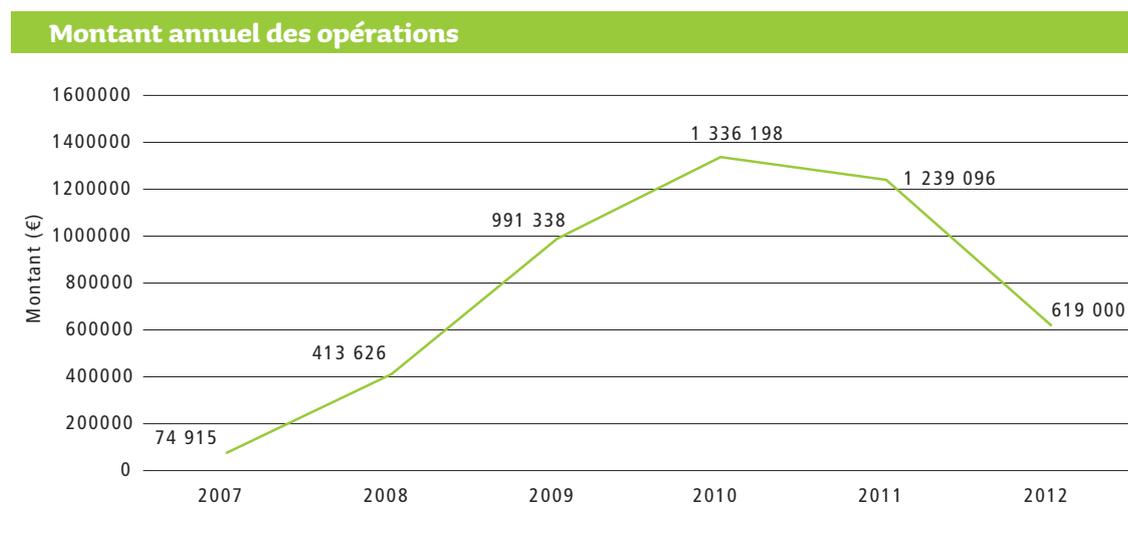
- service forêt
- service bois
- service SIG

Sachant que les coûts de fonctionnement (temps de travail du personnel fonctionnaire principalement) ne sont que rarement pris totalement en charge dans les assiettes éligibles des partenaires financiers, la mise en place et le maintien de cette organisation représentent un investissement fort de l'ONF localement pour répondre aux enjeux exceptionnels du massif forestier. Une telle organisation ne se retrouve d'ailleurs actuellement qu'en région francilienne. Sur le terrain, il y a de plus, les ouvriers forestiers qui mettent en œuvre les actions.

Cette organisation locale au sein de l'ONF bénéficie du soutien des organisations partenaires, autant sous forme de contributions financières que de contribution technique et d'appui sur le terrain.

3.3.2 DES MOYENS FINANCIERS POUR NOURRIR LES AMBITIONS DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des montants investis dans la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*, depuis 2007.



Les dépenses débutent en 2007, alors que le contrat de projet couvre la période 2009-2011. *A priori* paradoxal, cela s'explique par le fait que des actions pilotes préalable à la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception* ont été réalisées, pendant la période de préparation du protocole d'accord, signé en 2008. Ces actions répondaient déjà aux axes stratégiques pressentis et ont donc naturellement été intégrées à la liste des opérations du contrat de projet, d'autant plus qu'elles correspondaient bien souvent à une première tranche de travaux, les tranches complémentaires ayant été réalisées dans la période 2009-2012.

Autre anomalie a priori du graphique qui prend en compte l'année 2012 hors période du contrat de projet. En effet, le dernier comité de pilotage a validé le fait que le contrat de projet, dont la mise en œuvre n'était pas terminée, puisse s'étendre sur 2012.

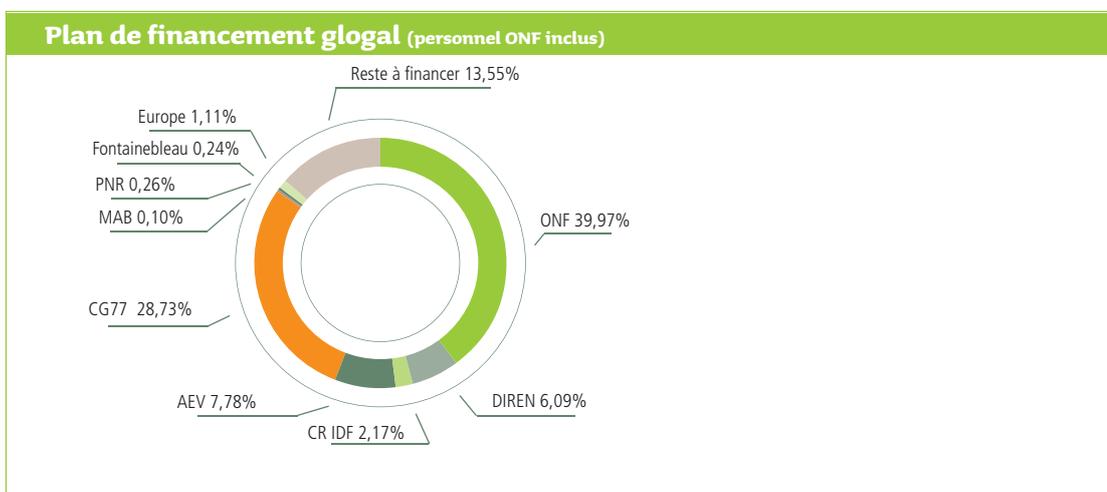
L'année 2012 constituant aussi une année de transition pendant laquelle aurait lieu un appel à projets pour le prochain contrat de projet, le montant des investissements dans la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception* apparaît comme réduit par rapport aux années précédentes, mais cette baisse cache l'entreprise de nouvelles actions non comptabilisées, car non incluses dans la liste des actions du contrat de projet.

Au final, le graphique fait apparaître une progression des investissements depuis 2007 avec un pic en 2010, suivie d'une baisse progressive jusqu'en 2012. Cette évolution est logique et à mettre en parallèle avec le lancement progressif de la démarche en 2007 et 2008, puis la mise en œuvre de la plus grande partie des actions au cœur de la période du contrat de projet 2009-2011, et enfin, la finalisation des derniers projets en 2012.

Ceci n'induit pas, bien heureusement, que l'ampleur des opérations d'accueil du public et de protection de la biodiversité varie dans les mêmes mesures au cours du temps, mais plutôt que, en début de démarche et en fin de démarche, un plus grand nombre d'actions se déroulent en dehors de la liste d'actions du contrat de projet. Pour garder une concertation sur toutes les actions, il est communément admis que les actions du contrat de projet, comme celles non incluses, mais réalisées dans le même périmètre géographique, soient toutes suivies et discutées dans le comité de pilotage de la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*, ainsi que ses comités techniques.

Au niveau financier, il faut retenir que le montant annuel investi dans les opérations d'accueil et de protection de l'environnement sur le massif de Fontainebleau est respectivement de l'ordre d'un million d'euros et 180 000 euros, soit un total de 1 180 000 euros.

Ainsi, le massif bénéficie, grâce à la démarche Forêt d'Exception de projets d'envergure localisés et d'un maintien du confort sur les aires d'accueil, opérations lourdes en terme d'investissement et d'entretien, rendues possibles par à une stratégie rigoureuse de concentration des moyens en des lieux particulièrement attractifs, tout en préservant des zones de tranquillité, de « nature sauvage », sans investissements majeurs.



Le graphe ci-devant montre que :

- l'ONF investit beaucoup dans les domaines de l'accueil et de la biodiversité, conscients des enjeux forts localement. Cet investissement comprend en partie le temps de personnel mis à disposition ;
- le Conseil général de Seine-et-Marne est localement le premier partenaire financier de l'ONF, en particulier en terme d'entretien. C'est grâce à cette collectivité et à l'ONF que la forêt reste propre, que les sentiers sont sécurisés et entretenus, qu'une brigade équestre peut faire de la sensibilisation auprès du grand public...
- l'Agence des Espaces verts d'Ile-de-France et le Conseil Régional d'Ile-de-France sont notre second partenaire financier, premier en terme d'investissement et financent, aux côtés du Conseil général de Seine-et-Marne, des opérations d'envergure répondant dûment à la notoriété de la forêt de Fontainebleau.
- les autres partenaires financent à moins grande échelle, soit en rapport avec leur budget (associations notamment dont MAB), soit par rapport à leur territoire d'action réduit sur la forêt (collectivités périphériques, Parc naturel régional du Gâtinais français), soit par choix stratégique (DREAL, Europe).

Sur le graphique, on peut également remarquer 13,55 % de « reste à financer ». Ce montant correspond en fait aux opérations à mener en 2012 pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu les attributions de subventions.

Ce bilan ne doit pas occulter le fait que des structures, notamment celles disposant de peu de moyens financiers, participent aux opérations sous la forme de contributions technique et scientifique ou de mise à disposition de leur temps pour la bonne réalisation des projets.

Pour le prochain contrat de projet, afin de disposer de plus de ressources pour répondre au niveau d'exigence qu'il se doit pour le massif de Fontainebleau, il faudra réfléchir à diversifier notre partenariat financier en :

- motivant l'accroissement du financement de la démarche par la ville de Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération Fontainebleau-Avon, en travaillant conjointement avec leurs équipes techniques et en leur proposant des projets répondant peut-être davantage à leurs besoins ;
- ayant une stratégie et une organisation pour attirer plus de financements européens (INTERREG, FEDER, LEADER) et gagner en visibilité internationale ;
- faisant appel, quand cela s'avère utile, au mécénat sur des actions ciblées.

4 UNE FORÊT SOUS CONTRÔLE CONTINU

Le premier moyen pour s'assurer d'une ligne directrice avec des garde-fous, ce sont les réglementations et stratégies validées conjointement, largement détaillées plus haut, qui, par leurs règles précises, laissent peu de place aux écarts (avec des côtés négatifs sur l'innovation et la prise en compte de contextes évolutifs) et, par leurs instances de concertation pour certaines, assurent un suivi de la mise en œuvre de ces règles ou objectifs.

D'autres solutions, basées sur les échanges humains, des partenariats, de la communication peuvent cependant aussi jouer ce rôle.

4.1 UNE MULTIFONCTIONNALITÉ OBSERVÉE ET SUIVIE



En plus du suivi par chaque agent ONF de l'état des infrastructures, mobilier et espaces naturels de son triage, l'état du mobilier est suivi par une seule personne pour tout le massif forestier. L'ONF dispose ainsi en permanence d'un état des lieux objectif des supports d'information, des bancs, des tables et des panneaux d'information implantés en forêt. Ces données sont suivies dans des tableaux mis à jour après chaque opération d'entretien.

Pour adapter l'offre récréative aux besoins, la création d'un observatoire de la fréquentation avait été inscrite au contrat de projet Forêt d'Exception. Faute de temps et de recherche de partenariat, elle n'a pas été concrétisée. Elle serait à réactiver dans le cadre du nouveau contrat de projet, en s'appuyant sur l'expérience acquise lors du projet INTERREG PROGRESS précédent. L'opération pourrait intégrer le calcul et suivi des retombées économiques indirectes de la forêt. Une apprentie, encadrée par le chef de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception, a été mise sur le sujet en 2011 et des premières actions pourraient se dérouler fin 2012-début 2013.

Les risques de feux sont également suivis de près par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS77), en partenariat avec les gestionnaires, les services de l'État et les autres acteurs locaux.

Au niveau du suivi de la biodiversité, les populations des différents règnes et taxons sont fréquemment évaluées, par l'ONF bien sûr, mais également par ses partenaires.

Règne végétal :

- 1995 : cartographie des habitats faite par le CBF (Cartographie Biotopique Forestière), utilisée comme état des lieux dans l'aménagement forestier actuel ;
- 2004-2005 : cartographie des habitats, dans le cadre de la rédaction du Docob sur le territoire ;
- 2009-2010 : cartographie des groupements végétaux sur toutes les RBI et sur deux RBD récentes (Champ Minette et Macherin).





Règne animal :

- 1995 : inventaire des reptiles et amphibiens sur le massif ;
- 2003-2006 : inventaire sur trois ans des reptiles uniquement sur des sites sélectionnés pour représenter la diversité herpétologique du massif (principalement dans des RBD comme La Boissière, Belle Croix, Cuvier Châtillon, Mont Merle, Gorge aux Merisiers, Petit Mont Chauvet, Coulevreux, mais aussi en RBDI des Béorlots) ;
- 2009-2010 : étude herpétologique du CNRS sur la RBD de Champ Minette ;
- 2001-2002 : inventaire global des Odonates, Coléoptères, Orthoptères, Lépidoptères, Chiroptères et Oiseaux ;
- 2005-2009 : inventaire des Oiseaux sur 3 RBD (Chanfroy, Coulevreux et Macherin) ;
- 2010-2011 : inventaire des Oiseaux sur 2 RBD (Chanfroy et Macherin) ;
- Depuis 2005, un Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le massif, programme coordonné au niveau national par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Outre ces suivis, les peuplements forestiers sont suivis de près et un inventaire, notamment dendrologique, est réalisé à chaque révision d'aménagement. Cela permet des comparaisons dans le temps, ainsi que d'ausculter l'accroissement de la forêt et les effets de la gestion sylvicole.

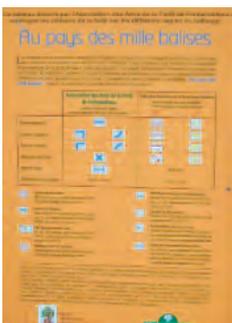
D'une manière plus générale, il manqua encore à la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception des outils pour son évaluation. La démarche nationale devrait se doter d'un référentiel d'indicateurs de suivi, adaptable à chaque contexte local. En tant que forêt pilote, Fontainebleau pourrait élaborer et tester des indicateurs, qui seraient alors le cas échéant transposés à d'autres Forêts d'Exception.

4.2 UNE FORÊT DE SYLVAINS ATTENTIONNÉS



S'il est bien une action effectuée en partenariat, c'est le balisage :

- les sentiers bleus et quelques boucles familiales créées par l'ONF, sont balisés par les AFF ;
- les GR, PR et le « Tour du Massif de Fontainebleau » (TMF) sont balisés par le Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne ;
- les circuits d'escalade sont balisés enfin par le Comité départemental de la Montagne et de l'Escalade de Seine-et-Marne, ainsi que par l'association de grimpe locale Cosiroc.



Mais, dans un massif aussi émotionnel que celui de Fontainebleau, l'implication des grimpeurs, des Amis de la Forêt de Fontainebleau, des habitants des villes et villages alentour, est telle qu'elle permet une remontée d'informations importante. Ainsi, l'ONF est averti, quasiment en temps réel, des dégradations (bornes cassées, dépôt d'ordures...), des besoins localisés d'entretien des sentiers (arbre écroulé, fougère envahissante...), ainsi que des problèmes d'érosion.

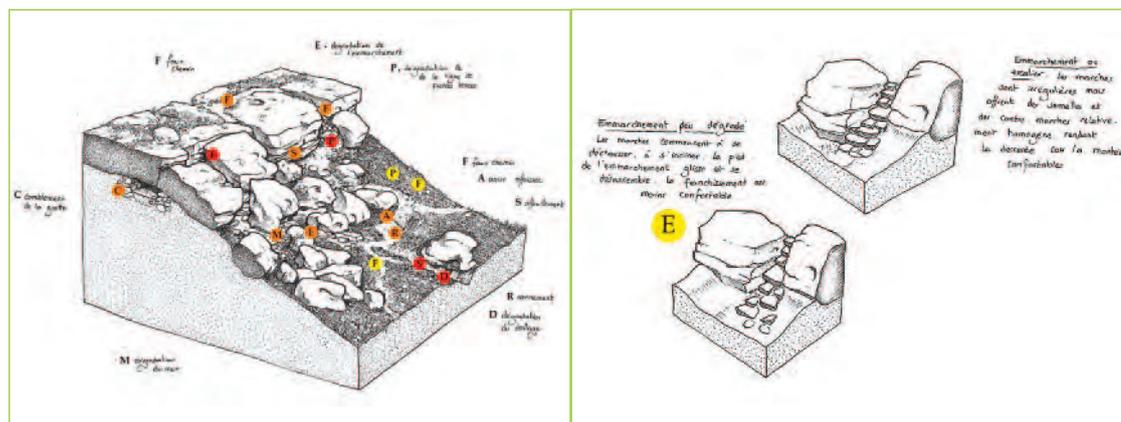
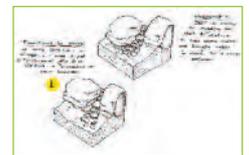
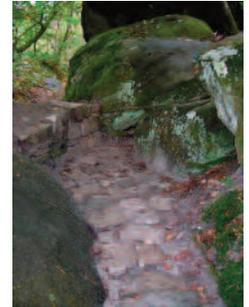
Le plus souvent, ces alertes se font de façon informelle et, afin d'être plus efficace et de créer un réel partenariat, il a été décidé d'écrire, dans certains cas, sous la forme d'un guide, le fonctionnement de ce partenariat. C'est l'histoire du guide diagnostique des sentiers bleus.

Les sentiers Denecourt ont été aménagés avec soin en utilisant comme matériau des « ravelins » (déchets de façonnage) d'anciennes carrières de grès du massif, assemblés à sec, sans utilisation de mortier. Les ouvrages d'origine n'ont pratiquement pas été entretenus et ont souffert du passage répété des promeneurs. Certains passages de sentiers très pentus et sur substrat sableux se dégradent jusqu'à ne plus être empruntés. Les ouvrages mis en place par Denecourt ne sont plus reconnaissables. Le tracé initial est alors détourné du parcours historique et entraîne également de nouveaux départs d'érosion.

Sur la base du travail de restauration réalisé sur le sentier bleu n° 7, l'ONF a commandé à un paysagiste la conception d'un guide de diagnostic des sentiers bleus à destination des AFF et de l'ONF qui fixe :

- le fonctionnement du partenariat de terrain entre les AFF et l'ONF pour assurer un bon diagnostic de l'état des sentiers bleus dans l'objectif d'entretenir et de restaurer *in fine* le patrimoine historique que représentent les sentiers bleus.
- une méthode de diagnostic objective de l'état des sentiers bleus. L'objectivité est obtenue par la définition de trois niveaux de dégradation explicités par des croquis et cela pour chaque nature de passage (emmarchement, dallage, ravinement, faux chemins...).

Ce guide a été présenté aux AFF à deux reprises : d'abord en groupe restreint, puis devant leur Commission terrain en 2010. Le changement de fonctionnement, accepté par les deux parties AFF et ONF, se met depuis progressivement en place. Le sentier bleu n° 2 va être restauré, suite à un diagnostic de ce type, effectué par les AFF, avec un petit calage préalable avec l'ONF.



4.3 PORTER LA VOIX DU FORESTIER : SORTIR DU BOIS

Dans la démarche Forêt d'Exception, la communication a essayé de viser différents publics, utilisant des moyens de communication du « banal » panneau d'information à la formation d'acteurs du tourisme.

Fontainebleau, Forêt d'Exception a donc été l'occasion de mettre en place une communication innovante, intégrative du territoire, comme l'illustre les deux exemples suivants :

■ Partage de la gestion forestière

Avant 2010 déjà, des initiatives pour sensibiliser le public à la gestion forestière ont été menées, mais elles ont été dynamisées et mieux coordonnées avec la montée en puissance de la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception*. Afin de partager les connaissances sur la forêt de Fontainebleau, les membres du comité de pilotage ont été invités à participer à un martelage le 18 février 2010. Après une présentation des enjeux, des documents encadrant cet acte central de la gestion forestière et du contexte de la parcelle (en série d'intérêt paysager), les élus ont pu prendre le marteau pour marquer les arbres à abattre avec les conseils et explications des agents forestiers.

Ils en ont fait un bon retour à l'ONF, demandant même que ce type d'opérations soit étendu en direction du grand public. Cette opération a fait l'objet d'un article dans la presse locale.

Des opérations pourraient être menées à l'avenir pour permettre aussi des échanges entre la filière bois aval et la population, afin d'avoir une communication globale sur la filière, depuis l'aménagement forestier jusqu'à la consommation de bois sous différentes formes par les ménages.

■ Conventions de tourisme durable

L'ONF a signé des conventions de tourisme durable avec trois acteurs économiques locaux (un centre équestre *Horse Dream*, un club d'escalade *2APN* deux guides de randonnées VTT *VTT BTT COSEG* et *Nemorosa* (*Nemorosa* fait aussi des randonnées pédestres)). Ces derniers doivent sensibiliser le public à la fragilité du milieu forestier, respecter les zones et chemins interdits pour leur pratique et plus généralement respecter une charte de bonnes pratiques. En échange de quoi, ils ont droit d'utiliser « l'image ONF », en marquant sur leurs documents de promotion « recommandé par l'ONF » par exemple.

Afin de garder un lien avec eux et de partager nos valeurs de gestion forestière durable, ils bénéficient gratuitement de formations dispensées par l'ONF, à raison d'un jour par an. Cette année, les animateurs du centre d'écotourisme nouvellement créé, ont aussi été invités à cette formation, devenue à l'occasion un lieu de partage de connaissances sur la forêt entre différents partenaires, de l'acteur touristique à l'animateur recruté par Seine-et-Marne Tourisme.

Dans le prochain contrat de projet, pour perpétuer cette action, mais en lui donnant plus de visibilité et d'intérêt vis-à-vis des acteurs touristiques, il serait intéressant de se rapprocher de la Réserve de Biosphère et de Seine-et-Marne Tourisme. L'idée serait de délivrer conjointement un « label » ou l'équivalent, aux acteurs touristiques, qui bénéficieraient également de la publicité que nos trois organismes et les membres de la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception* feraient à leur sujet. Ce fonctionnement permettrait progressivement de partager les bonnes pratiques en forêt et de les diffuser.



CONCLUSION

Le 4 novembre 2011, le comité de pilotage de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception a validé le présent dossier de candidature et a conclu sur les points de décisions majeures pour l'avenir de la démarche locale.

Ainsi, la forêt de Fontainebleau est sans doute la plus exceptionnelle des forêts françaises et est donc légitime pour porter la première candidature au label Forêt d'Exception. Le massif de Fontainebleau est multifonctionnel mais, en tant que forêt périurbaine aux portes de Paris, l'enjeu sociétal y est exacerbé. En découle de nombreuses menaces sur le milieu forestier, liées principalement aux problèmes de fragmentation et de fréquentation. Menaces auxquelles il faut répondre par une restauration des continuités écologiques et paysagères, ainsi que par des moyens de gestion du public adaptés, allant de l'orientation des flux de visiteurs au développement de l'écotourisme. Une réponse doit aussi être apportée à la demande de partage de la gestion forestière, passant en particulier par la concertation autour de la révision de l'aménagement forestier. Pour répondre à ces questions et à de nombreuses autres, il faut réfléchir à une échelle plus grande et notamment échanger au sein de réseaux internationaux. Il est nécessaire également de rénover la gouvernance dans un esprit de représentativité des attentes locales, de transparence, de lisibilité et d'efficacité. Enfin, la démarche doit se donner les moyens d'évaluer ses actions et ses positions par la mise en place d'indicateurs de suivi.

BIBLIOGRAPHIE

- POLTON Jean-Claude, Claude-François Denecourt, 1788 – 1875, « L'amant de la forêt de Fontainebleau », Éd. des Sentiers bleus, 2011, 280 p.

- BRUNEAU DE MIRE Philippe, « Proposition d'inventaires des habitats naturels dans le massif de Fontainebleau », 2011

- NOUGAREDE Olivier, « Les racines des conflits sur le statut du massif forestier bellifontain », Actes du colloque « Un parc national à Fontainebleau : quelle faisabilité ? », Avon, 2010

- ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU. Amis de la Forêt de Fontainebleau [en ligne]. Disponible sur : <http://www.aaff.fr/> [14/11/2011]

- WIKIPEDIA. Forêt de Fontainebleau [en ligne]. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%AAt_de_Fontainebleau [07/10/2011]

ANNEXES

- Protocole d'accord
- Contrat de projet
- État d'avancement du contrat de projets

PROTOCOLE D'ACCORD



Forêt Patrimoine

Protocole d'accord



Office National des Forêts



Protocole d'accord réglant le lancement de la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine »

Préambule

Fontainebleau, une forêt à forte valeur patrimoniale

Situé à seulement 60 Km de Paris, le massif forestier de Fontainebleau constitue un espace naturel exceptionnel à plusieurs titres :

- Par **sa taille** : plus de 20 000 ha, dont 17 000 ha pour la forêt domaniale de Fontainebleau, deuxième domaniale de France métropolitaine.
- Par sa **valeur patrimoniale** :
 - En raison de conditions écologiques particulières, la faune et la flore sont d'une richesse rare à l'échelle régionale. L'ensemble du massif est ainsi classé « site Natura 2000 » au titre des directives Habitats et Oiseaux. Il dispose également d'un réseau de réserves biologiques (dirigées et intégrales) de premier plan.
 - Le massif est au cœur de la réserve de biosphère du pays de Fontainebleau et du Gâtinais français et se situe, pour partie, sur le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.
 - Son patrimoine historique et culturel, particulièrement riche, est intimement lié à la présence du grès, à la proximité du château de Fontainebleau et du village des peintres de Barbizon.
- Par son **identité paysagère forte**, indissociable de la présence du sable et du grès,
- Par sa renommée et sa fréquentation : reconnue en France et à l'international pour la richesse de ses paysages, de son patrimoine écologique et pour ses chaos rocheux propices à la pratique de l'escalade, la forêt de Fontainebleau est **un site touristique majeur** sur le plan national. Chaque année, elle accueille plus de 3 millions de visiteurs, dont la majorité habite l'Île-de-France.

Comme toute forêt, la forêt de Fontainebleau demeure un espace de production avec des enjeux sylvicoles forts. Certains peuplements sont remarquables (hêtraies des réserves biologiques, peuplements de chêne sessile classés) et la production de chêne de qualité, utilisé notamment pour la production de merrains (composants essentiels des fûts et barriques), est une ressource importante pour la forêt. Le massif abrite une population importante de grands cervidés.



Un équilibre fragile

Un équilibre fragile...	Soumis à...	Commentaire
Richesse patrimoniale	<i>Forte fréquentation du milieu</i>	La forte fréquentation du massif par le public aggrave l'érosion naturelle et les risques d'incendie. Les comportements individuels non respectueux de l'environnement sont fréquents : dépôts d'ordures (140 tonnes ramassées par an), diffusion hors des sentiers balisés, ... Certains sites emblématiques (Franchard, Apremont,...) souffrent de surfréquentation.
	<i>Pression urbaine</i>	Plus de 35 km de voies à circulation intense (1 autoroute, 2 nationales, 2 départementales) compartimentent le massif en 6 sections étanches. Ces routes à grand trafic (plus de 10 000 véhicules/jour) constituent de véritables coupures écologiques, touristiques et paysagères.
	<i>Besoin de reconnaissance</i>	La méconnaissance de ce patrimoine accélère sa dégradation (descellement des pavés de grès des sentiers Denecourt, diffusion du public hors des sentiers...).
	<i>Evolution du paysage</i>	Dynamique végétale naturelle forte tendant vers la fermeture de certains paysages (platières, chaos rocheux) par le Bouleau et le Pin Sylvestre. Tendance à l'enrésinement naturel. Les coupes de régénération modifient de manière rapide et radicale le paysage.
	<i>Déséquilibre des classes d'âge</i>	Déficit en peuplements jeunes de chêne, compensé en partie par l'effort de régénération.
	<i>Pression du gibier</i>	Densité importante de grands mammifères, à l'impact fort sur les régénérations.
Equilibre social	<i>Conflits d'usage</i>	La multiplicité des pratiques exercées (Promenade, randonnée, équitation, vélo, escalade,...) est génératrice de conflits d'usage.
	<i>Pression sociale dans un contexte plutôt urbain et de forte fréquentation</i>	Protestations de particuliers et d'associations d'usagers envers les coupes de bois et leur impact sur le milieu et l'équipement, et envers certains choix de gestion.
Equilibre économique	<i>Augmentation des coûts de gestion</i>	La compensation du financement des missions d'intérêt général (ex : gestion de l'accueil) par les produits de la gestion patrimoniale est fortement liée aux cours du bois et aux financements extérieurs. Or, le respect des engagements Natura 2000 dans un site aussi fréquenté entraînera nécessairement une augmentation des coûts de gestion impliquant la recherche de nouveaux financements.
	<i>Dispersion des retombées sur l'économie locale</i>	La filière bois locale est faiblement développée : les principaux acheteurs de bois ne viennent pas d'Île-de-France. Une faible part des retombées économiques de la fréquentation bénéficie à l'économie locale. L'association à bénéfices réciproques entre forêt et activité économique liée à la forêt doit être renforcée.



Une gestion complexe

En raison de la forte pression des usagers et des riverains, ainsi que de la superposition des statuts et règlements s'appliquant au massif (forêt de protection, site inscrit, réserve de biosphère et site Natura 2000 sur l'ensemble du massif, PNR et réserves biologiques sur certaines parties de la forêt), l'ONF doit développer une concertation active avec certains des acteurs locaux, lui permettant d'exercer sa mission de gestion durable multifonctionnelle du site.

Cette concertation doit permettre de mettre en œuvre les objectifs fixés par les documents cadres de la gestion de la forêt (aménagement, notice de forêt de protection, document d'objectif Natura 2000, projet PROGRESS) :

- préservation de la qualité écologique et paysagère des milieux,
- accueil du public et pédagogie de la forêt,
- bon état et renouvellement des peuplements,
- recherche d'une bonne qualité technologique des bois à récolter.

La charte nationale déclarative « Forêt Patrimoine », un nouveau concept de développement durable

Préambule

Les forêts domaniales comprennent nombre de sites emblématiques à hautes valeurs patrimoniale, culturelle et touristique. L'Office National des Forêts, à qui l'Etat en a confié la gestion, souhaite faire connaître et valoriser ce patrimoine au travers d'une politique de « Forêt Patrimoine ».

Cette démarche vise à traduire concrètement les objectifs du Contrat Etat/ONF et du projet d'Etablissement en matière de politique environnementale et de développement durable.

Elle est bâtie en référence aux conventions internationales sur la gestion durable des forêts (Helsinki), sur la biodiversité (Rio), sur l'effet de serre (Kyoto), sur la gouvernance (Aarhus) et sur le paysage (Florence). Elle veut contribuer aux stratégies nationales correspondantes.

Il s'agit également de s'inscrire dans l'esprit et dans les priorités issues du Grenelle de l'Environnement en s'appuyant sur une gouvernance affirmée, en aidant à la reconnaissance des services environnementaux et sociaux de la forêt, en conciliant production forestière et préservation de la biodiversité, en privilégiant des choix contribuant à la lutte contre l'effet de serre et en valorisant le bois comme éco-matériau.

S'appuyant sur des territoires d'expérimentation privilégiés, « Forêt Patrimoine » affirme un objectif d'entraînement pour l'ensemble des forêts publiques.

La présente charte donne les fondements de cette politique que l'ONF entend mener en liaison étroite avec les collectivités.



Charte « Forêt Patrimoine »

- 1) L'Office National des Forêts crée un label, identifié par la marque déposée « Forêt Patrimoine », destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable.
- 2) La qualification de « Forêt Patrimoine » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.
- 3) La « Forêt Patrimoine » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs du réseau de ces sites.
- 4) La « Forêt Patrimoine » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes et aux demandes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature ou encore lieu de ressourcement. Elle contribue au développement de l'éco-citoyenneté
- 5) La gestion forestière, la production de bois, matériau et énergie renouvelables font partie du projet et contribuent à ses dimensions économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et des usages des lieux.
- 6) Chaque « Forêt Patrimoine » fait partie intégrante de territoires plus vastes. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte leurs dimension et leur dynamique. Construite autour d'une vision partagée et tout en confortant l'accueil du public, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, elle intègre l'ensemble des autres fonctions et usages qui s'y exercent.
- 7) Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux repérés, respectent, voire renforcent le caractère et l'esprit des lieux : la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, le choix des matériaux participent à cet objectif. Les actions menées et leur cohérence apportent une réelle plus value en termes environnemental, économique et social.
- 8) Le pilotage du projet, de la conception à la décision puis à la réalisation, s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Un pilote unique assure la coordination du projet. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues, en fonction de la nature de celles-ci et des compétences des partenaires.
- 9) Le projet partagé comprend une charte des valeurs, un plan stratégique, un programme d'actions et un plan de financement. Il est conforté par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés. Les modalités de gestion du site sont précisées dans ce programme.
- 10) Sur chaque « Forêt Patrimoine », un système de suivi et d'évaluation est institué. Il apprécie les actions mises en œuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat ainsi que l'articulation de la forêt avec les territoires.
- 11) Le label (la marque déposée) « Forêt Patrimoine » consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation. Propriété de l'ONF, il est attribué au site par son Directeur général, sur l'avis d'une commission associant ses ministères de tutelle et des personnalités qualifiées. A la signature du contrat de projet par les partenaires, il est accordé l'autorisation d'appellation « Opération Forêt Patrimoine ». La marque, elle-même, est attribuée au vu des réalisations et de la mise en place de la gestion. L'attribution est renouvelable tous les cinq ans. L'ONF en régit les règles d'usage définies après consultation de la commission d'attribution.



Protocole d'accord

Vus les éléments de contexte relatifs à la Forêt de Fontainebleau,

Vu le projet national de labellisation de certaines forêts domaniales emblématiques sous le label « Forêt Patrimoine »,

Les signataires du présent protocole conviennent de conjuguer leurs efforts pour contribuer à la mise en oeuvre et à la réussite de la démarche « Forêt Patrimoine » sur le massif de Fontainebleau, ci-dessous dénommée « Fontainebleau, Forêt Patrimoine ».

Article 1 : Périmètre de la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine »

Les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons constituent le socle de la démarche.

Article 2 : Objectif de la démarche

L'objectif du projet est la mise en place d'une démarche concertée, visant à une valorisation du patrimoine forestier du massif de Fontainebleau.

Cette démarche fera l'objet d'une évaluation par un comité de niveau national, qui jugera de l'opportunité d'attribuer le label « Forêt Patrimoine » au site et aux partenaires de la démarche.

Article 3 : Pilotage de la démarche

Un comité de pilotage est créé pour conduire et coordonner la mise en oeuvre de la démarche « Forêt Patrimoine ». Il est constitué principalement d'élus locaux ou d'acteurs majeurs du massif forestier.

Le comité de pilotage veillera à la cohérence de la démarche locale avec la charte nationale des « Forêts Patrimoine », avec les documents de gestion préexistants et avec les autres instances territoriales.

Le comité de pilotage a notamment pour mission :

- de fixer les orientations stratégiques de la démarche,
- d'élaborer un plan d'action pluriannuel cohérent avec les orientations stratégiques,
- de superviser la mise en oeuvre du plan d'action,
- d'assurer la bonne articulation de la démarche « Forêt Patrimoine » avec les politiques et instances territoriales,
- de faire le lien entre les comités et commissions techniques actifs sur le périmètre de la démarche.

Article 4 : Elaboration d'un contrat de projet

Les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à l'élaboration d'un contrat de projet, document contractuel qui spécifie l'ensemble des voies et moyens mis en oeuvre au titre de la charte pour rendre la forêt éligible à la qualification de « Forêt Patrimoine ».

Le contrat de projet décline les orientations stratégiques définies dans le protocole d'accord en actions, en détaillant les objectifs, les divers engagements des partenaires et les modalités de mise en oeuvre du projet. Il devra préciser :

- les grands objectifs du projet.
- le plan d'action proposé et son calendrier,
- le rôle et l'engagement de chacun des partenaires,
- la maîtrise d'ouvrage particulière à chacun des volets de l'opération,
- le budget et son plan de financement, en investissement et en fonctionnement,
- les modalités de mise en oeuvre et de financement de la gestion à moyen terme de la « Forêt Patrimoine » : animation, entretien des équipements, gestion des milieux,
- les modalités de retour d'image pour les partenaires du projet,
- le suivi et l'évaluation des actions engagées.

Deux documents seront adossés à ce contrat de projet :

- le présent protocole d'accord, qui définit les orientations stratégiques de la démarche,



- un Plan Stratégique « Forêt Patrimoine » (à venir), qui visualisera sur un document cartographique accompagné de sa notice, les grands éléments de vocation des diverses parties du site de Fontainebleau et d'organisation de l'accueil ainsi que les liens avec le territoire environnant.

Article 5 : Orientations stratégiques et objectifs associés au site de Fontainebleau

Quatre Orientations Stratégiques ont été retenues pour servir de cadre au futur Contrat.

1. Promouvoir l'identité du site du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine

Principe

Le principe est de conforter et de promouvoir l'image du site de Fontainebleau comme un espace naturel à préserver porteur d'un patrimoine culturel fort.

Objectifs

Les actions engagées viseront à :

- conserver au maximum le caractère naturel du site,
- mieux valoriser l'espace forestier dans les zones de transition vers l'urbain et les plaines agricoles,
- préserver et mettre en valeur les patrimoines culturels et paysagers de la forêt,
- intégrer ces principes dans la gestion quotidienne de la forêt.

2. Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages

2.1 Principe

En s'appuyant sur l'aménagement forestier, le rôle de l'ONF est de maintenir un équilibre des fonctions de production, écologique et sociale. Ce rôle implique de trouver les bons compromis entre les trois fonctions (par exemple concilier accueil du public et préservation du milieu) et

également au sein d'une même fonction (pour ce qui concerne l'accueil du public : concilier circulation, sécurité, propreté, accueil des personnes à mobilité réduite, des VTTistes, des grimpeurs, des randonneurs...etc.). Pour cela, il est essentiel que la notion de multifonctionnalité soit appréhendée par tous et que les points d'équilibre trouvés ou à trouver soient acceptés par le plus grand nombre d'utilisateurs.

Pour cela, un effort particulier doit être porté vers l'animation et l'information du public et le développement d'usages raisonnés en forêt.

2.2 Objectifs

Les objectifs dans le cadre du Label forêt Patrimoine sont d'avancer sur les points suivants :

- adapter l'offre d'accueil aux différents publics,
- concilier les activités de loisirs avec la préservation des sites,
- renforcer la sécurité aux abords des sites fréquentés et le long des axes d'accès,
- favoriser une meilleure acceptation des usages entre eux.

3. Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique

3.1 Principe

Le massif de Fontainebleau possède un patrimoine écologique exceptionnel qu'il convient de préserver, voire de restaurer. Ainsi, les interventions en matière de biodiversité seront orientées de façon à stabiliser et à maintenir en bon état de conservation les milieux remarquables existants (milieux ouverts et milieux humides en priorité) et à conforter de fait la richesse de la faune du massif.

3.2 Objectifs

Les actions engagées viseront à :

- stabiliser et maintenir en bon état de conservation les milieux remarquables existants,



- limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux,
- limiter l'impact des activités de production sur le milieu,
- améliorer la qualité écologique d'habitats potentiellement remarquables.

4. Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

4.1 Principe

Le principe est de développer une dynamique économique territoriale, centrée sur la forêt qui assure également la sauvegarde de celle-ci. L'entretien et la préservation durable du massif sera le gage d'un atout économique fort pour le territoire.

4.2 Objectifs

Les objectifs sont de :

- développer des partenariats gagnant-gagnant en matière de gestion durable de la forêt,
- mieux inscrire la forêt dans son environnement, dans une logique de gestion durable,
- assurer la cohérence de la démarche avec les structures et les politiques territoriales existantes (Réserve de Biosphère, Parc Naturel Régional, plans départementaux,...).

Article 6 : Echéances

L'objectif du comité de pilotage est d'aboutir à un contrat de projet finalisé à la fin de l'année 2008, comprenant un plan d'action triennal pour la période 2009-2011.



La valorisation d'un tel paysage (site de Franchard) est un des enjeux de la démarche « Fontainebleau, forêt patrimoine ».



Fait à Fontainebleau, le 28 août 2008,

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Président
Conseil Régional d'Île-de-France

Monsieur le Président de l'Agence des Espaces
Verts de la Région Île-de-France

Monsieur le Président
Conseil Général de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire de Fontainebleau

Monsieur le Président du Comité Départemental
du Tourisme de Seine-et-Marne

Monsieur le Président de la Communauté de
communes Melun Val de Seine

Madame la Présidente de la Communauté de
communes Fontainebleau-Avon

Monsieur le Président de la Communauté de
communes Pays de Bière

Monsieur le Président de la Communauté de
communes Moret Seine et Loing

Madame la Présidente de la Communauté de
communes Pays de Seine

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional
du Gâtinais Français

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme
Pays de Fontainebleau

Monsieur le Président de l'Association des Amis
de la Forêt de Fontainebleau

Monsieur le Président de Biosphère
Fontainebleau/Gâtinais

Monsieur le Président de l'Association des
Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif
de Fontainebleau

Monsieur le Directeur de l'Office National des
Forêts



« Fontainebleau, Forêt Patrimoine »

S'inspirant en partie de la démarche PROGRESS développée à Fontainebleau, l'ONF a créé en 2007 le label "Forêt Patrimoine".

Ce label sera attribué à certaines forêts, reconnues pour leur valeur patrimoniale intrinsèque, et engagées dans un projet spécifique de gestion durable concertée, associant l'ONF et les acteurs du territoire.

La création, d'ici 2011, d'un réseau de 16 "Forêt Patrimoine" représentatif de la diversité des massifs forestiers français, est l'objectif poursuivi par l'ONF.

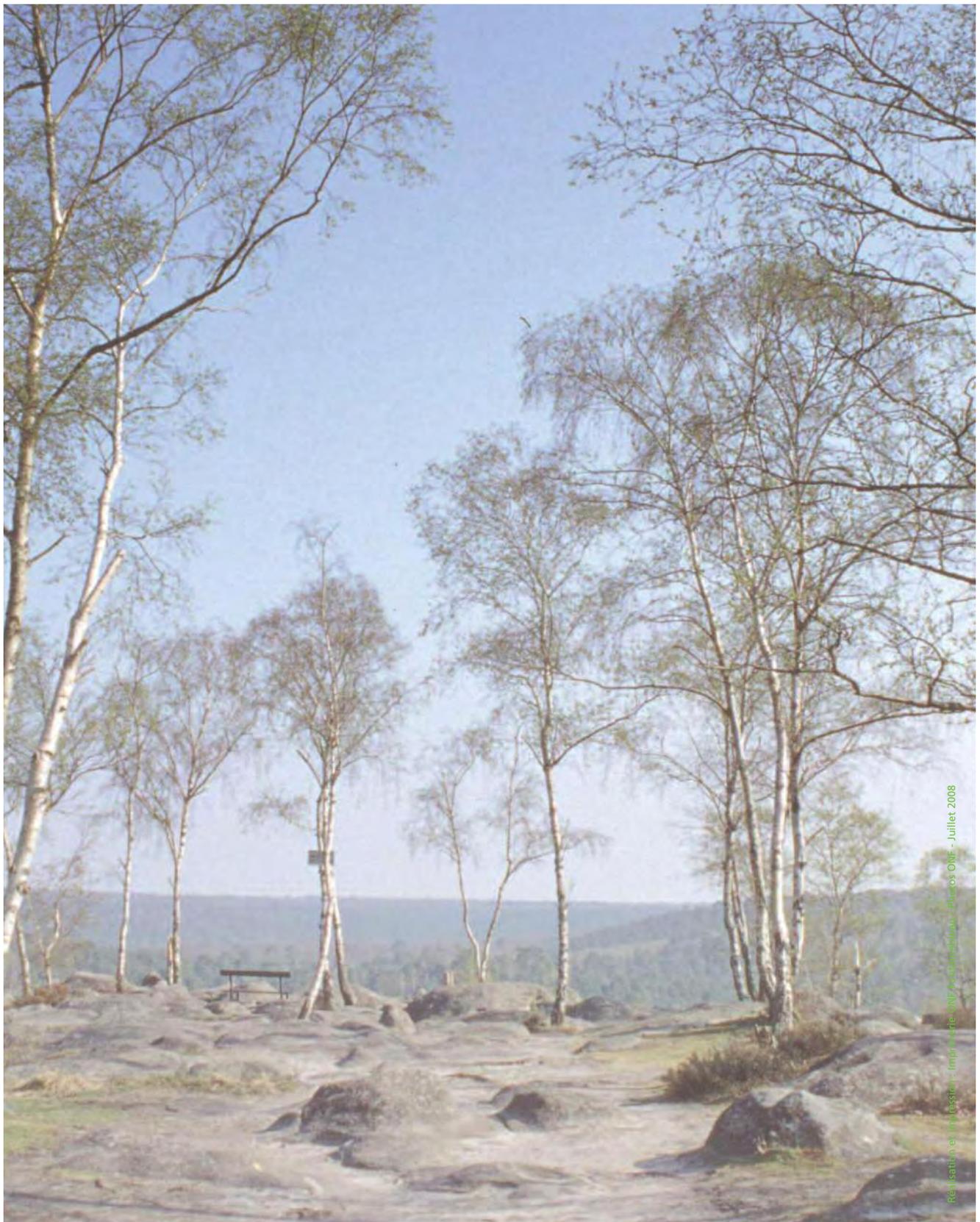
En 2007, Fontainebleau a été choisi pour être site pilote de cette démarche, favorisant ainsi la poursuite du travail de concertation initié avec PROGRESS et la pérennisation des partenariats existants.

Le cercle des partenaires est élargi, de même que les domaines abordés : les élus locaux sont conviés à participer au comité de pilotage du projet aux côtés des partenaires déjà impliqués dans PROGRESS et de nouveaux champs d'actions sont ouverts à côté de ceux déjà abordés avec le projet européen.

Si la réponse à la demande sociale forte et la préservation de la qualité écologique du site restent des objectifs majeurs pour la forêt de Fontainebleau, le renforcement du lien économique entre celle-ci et son territoire et la mise en valeur de son identité paysagère, culturelle et historique seront également des pistes suivies dans les années à venir en vue de l'obtention du label "Forêt Patrimoine".

Le protocole d'accord constitue la déclinaison locale de la charte nationale "Forêt Patrimoine". Il précise les orientations du projet et marque la volonté des signataires de s'engager dans cette démarche et d'aboutir, à court terme, à un programme d'action pluriannuel valorisant le patrimoine forestier et les liens avec son territoire.





Realisation et impression : Imprimerie ONF Fontainebleau - Photos ONF - Juillet 2008



Agence interdépartementale de Fontainebleau
217 bis, rue Grande - 77300 Fontainebleau
Tél : 01 60 74 93 50 - Fax : 01 64 22 65 46
ag.fontainebleau@onf.fr
www.onf.fr
Certifié ISO 9001 et ISO 14001

CONTRAT DE PROJET

Contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine 2009-2011

(Pour délibération des instances décisionnaires concernées, hors contenu des annexes)

Sommaire

Contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine 2009-2011	3
Avant-propos	4
Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine	5
Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages	7
Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique	8
Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs	9
ANNEXE 1 – Plan d'action	10
ANNEXE 2 – Fiches opérations	10
ANNEXE 3 – Plan de Financement	10
ANNEXE 4 – Plan de Contribution	10
ANNEXE 5 – Plan de Concertation	10

Contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine 2009-2011

Vu la charte nationale « Forêt Patrimoine »,

Vu le protocole d'accord « Fontainebleau, Forêt Patrimoine », signé le 29 août 2008,

Les signataires du présent Contrat de projet conviennent ce qui suit :

Article 1

Les signataires du « contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine » s'engagent, pour trois ans, à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions inscrites au plan d'action figurant en annexe1.

Les propositions de contributions, financières ou non, des participants à la démarche figurent dans l'annexe 2, qui les détaille au sein de chacune des opérations.

Ces propositions de contribution sont, par ailleurs, formalisées selon le programme de contributions de chaque signataire figurant aux annexes 3 et 4.

Article 2

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à soumettre à l'approbation de leurs instances décisionnaires les propositions de contributions négociées annuellement au sein du Comité de pilotage.

Chaque année, les annexes 1, 2, 3 et 4 sont mises à jour afin d'y inscrire les propositions de contributions révisées des différents signataires.

Lors de la mise à jour annuelle des annexes, le Comité de pilotage décide de l'inscription ou du retrait d'opérations. Ces modifications peuvent intervenir sur proposition des comités de concertation du massif inscrits à l'annexe 5.

Article 3

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Le Comité de Pilotage peut missionner les comités de concertation inscrits à l'annexe 5 pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs opérations. L'installation temporaire de groupes de travail thématiques reste à l'initiative de ces comités de concertation.

Fait à Fontainebleau, le

Avant-propos

Le 29 août 2008, les membres du Comité de pilotage pour la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine » ont signé un protocole d'accord définissant le cadre de leurs collaborations futures pour la mise en valeur du patrimoine forestier du massif de Fontainebleau. Quatre orientations stratégiques ont ainsi été définies. Elles constituent la trame du présent contrat de projets :

- Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine
- Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages
- Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique
- Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Ce contrat de projets doit permettre d'accompagner de manière volontariste la préservation et la valorisation du patrimoine forestier, sous toutes ses formes, dans l'optique d'obtenir le label « Forêt Patrimoine ». Ce document constitue un enjeu très important notamment en terme de préservation de la biodiversité et des paysages, de mise en place d'un tourisme durable et d'appropriation des problématiques forestières par la population locale.

Le Massif de Fontainebleau dispose d'un patrimoine et d'atouts exceptionnels : une grande richesse faunistique et floristique, des paysages uniques, des peuplements forestiers remarquables, un patrimoine historique, culturel et artistique riche ; autant de facteurs contribuant à l'attrait scientifique, touristique et économique de ce site.

Malgré ce potentiel et de nombreux statuts de protection, la gestion du massif de Fontainebleau relève du maintien d'équilibres fragiles, sources de débats - voire crispations- passionnés. Au XIX^e siècle, les peintres dits « de l'école de Barbizon » s'opposent à l'administration forestière de l'époque. Leur mouvement de protestation aboutit, en 1861 (vingt ans avant le premier parc national de Yellowstone (Etats-Unis) !), à la création de 1097 hectares de Réserves Artistiques, à l'origine de l'actuel réseau des Réserves Biologiques. Dans les années 1990, un mouvement d'éco-guerriers manifeste violemment contre la gestion de l'ONF et l'enrésinement du massif. Trois de leurs membres seront condamnés à de la prison avec sursis. Moins violent, mais tout aussi passionné, le débat sur la création d'un Parc National à Fontainebleau est soumis à l'avis d'un « Groupe de Réflexion sur l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau », présidé par le Professeur Dorst (Museum National d'Histoire Naturel). Si son rapport final (1999) n'arbitre pas sur la nature de la structure de protection à mettre en place sur le massif, il est en revanche très clair sur la nécessité « d'instaurer une gestion concertée du massif ».

Parce que la méconnaissance et l'incompréhension des attentes et devoirs de chacun a pu alimenter les désaccords profonds qui jalonnent l'histoire récente du massif de Fontainebleau, ce contrat de projets réserve une place centrale à la concertation et à l'information, quelle que soit la thématique abordée. Il s'appuie donc sur l'existence des comités de concertation préexistants pour la mise en place d'une gouvernance dynamique, au sein de laquelle le Comité de pilotage « Forêt Patrimoine » assure une place centrale.

Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine

Objectifs

Définir l'identité de la forêt de Fontainebleau, ou « l'esprit des lieux » est une tâche complexe, tant les éléments - matériels et immatériels - à prendre en compte sont multiples et variables au sein même du massif.

Toutefois, en 2005, une étude financée par la DIREN d'Ile-de-France¹ dresse une description précise des éléments patrimoniaux de la forêt, en privilégiant l'analyse de son histoire, de son paysage et de ses usages.

Les propositions d'actions rattachées à cette première Orientation Stratégique reprennent certains éléments de cette étude et s'organisent selon trois volets.

Le premier volet, historique, s'attachera à préserver et valoriser durablement le patrimoine archéologique du massif, à commencer par les gravures rupestres.

Le second volet, paysager, apportera un soin particulier dans la valorisation des éléments paysagers identitaires et dans la gestion exemplaire des zones de transition vers l'urbain et les plaines agricoles.

Le troisième volet, axé sur les usages de la forêt, prendra en compte des activités qui façonnent, ou ont façonné, le visage de la forêt : tourisme, exploitation du grès, sylviculture, chasse...

Chacune des actions décrites dans ces trois volets sera mise en œuvre avec, comme objectifs permanents, la conservation du caractère naturel du site et la prise en compte de ces éléments de « l'esprit des lieux » dans la gestion quotidienne de la forêt.

Définition des actions

• Volet « Histoire »

De 2007 à 2008, une étude de l'identité historique du massif de Fontainebleau a été réalisée, permettant :

- Une analyse régressive du paysage forestier sur les quatre derniers siècles,
- La mise en place d'une carte archéologique, intégrée désormais au système d'information géographique utilisé au quotidien par les agents de l'ONF,
- La définition de l'identité historique du massif.

Cette étude préliminaire a permis d'identifier plusieurs projets de valorisation du patrimoine archéologique et du petit patrimoine bâti (**Fiche 07**), et d'envisager un travail ambitieux autour du grès comme témoin privilégié de l'histoire du massif. Sous l'appellation générique « La mémoire dans la pierre » sont ainsi rassemblés des projets autour de l'exceptionnel patrimoine des gravures rupestres, et de l'activité des carrières en forêt. A l'initiative conjointe du GERSAR², de l'ONF et du PNR du Gâtinais est né un projet de valorisation de ces sites auprès du public. Il s'agit de reconstituer l'histoire des rapports entre l'homme et son environnement, en utilisant les représentations qu'il a continuellement faites dans la roche (**Fiches 01, 02 et 03**).

• Volet « Paysages »

Toute intervention du gestionnaire d'un espace a une incidence sur le paysage. En matière d'intervention forestière, les coupes, surtout celles de régénération, sont *a priori* les plus voyantes et celles qui sont perçues les plus négativement. D'autres opérations peuvent en revanche être ressenties positivement : une éclaircie ouvre des perspectives nouvelles sur le paysage forestier et des coupes bien intégrées visuellement peuvent rompre l'uniformité d'un boisement continu le long d'une route, des points de vue peuvent être ouverts³.

La forêt de Fontainebleau, riche d'une rare diversité de paysages bénéficie d'un document de référence en la matière : l'étude d'A. Freytet (1996)⁴. Dans le cadre de la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine », cet ouvrage servira de base à la gestion exemplaire qui sera pratiquée sur les entrées de forêt (**Fiches 06 et 11**), les espaces de lisière (**Fiche 05**), les points de vue (**Fiche 04**) et les arbres remarquables (**Fiche 10**) ; ceci en cohérence avec l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne⁵.

¹ Eléments pour une politique de patrimoine dans le massif forestier de Fontainebleau, Atelier d'environnement Thalès, 2005

² Groupe d'Etude, de Recherche et de Sauvegarde de l'Art Rupestre

³ Gérer les forêts périurbaines, T. Moigneu, 2005, ONF.

⁴ Paysages de la Forêt de Fontainebleau, A. Freytet, 1996

⁵ Atlas des paysages de Seine-et-Marne, Conseil Général de Seine-et-Marne, 2007

• Volet « Usages de la forêt »

Les usages et les activités humaines en forêt contribuent, par leur effet structurant ou leur impact sur le paysage actuel, à l'identité du massif.

De l'achat du premier domaine royal par Robert II le Pieux au XI^e siècle, aux « embellissements de la forêt » réalisés sous les règnes de Louis XIV et Louis XV, la chasse royale a été le principal élément structurant de la domaniale de Fontainebleau. La plupart des routes et allées forestières et le parcellaire qui en découle sont hérités de cette époque.

Le peuplement forestier lui-même (sa structure et sa composition) garde la mémoire des siècles passés. Jusqu'au XIX^e siècle, les décisions de gestion sont indiquées dans des "réformations". Celle de 1716 a fortement façonnée la forêt actuelle. En effet, elle marque le début d'importants travaux de reboisement qui se poursuivent jusqu'au Second Empire. Par endroits, les paysages ouverts, que le pâturage a jusque-là contribué à maintenir, commence alors à se refermer : de 1720 à 1830, 6000 hectares sont plantés en chêne et accessoirement en hêtre, et de 1830 à 1847, 6000 hectares sont plantés en Pin sylvestre, essence introduite dès 1786.

Le massif de Fontainebleau porte également les traces de l'activité des carriers. Ceux-ci, du XIV^e au XX^e siècle, ont extrait des quantités importantes de grès destiné à la construction ou au pavage des rues. Les fronts de taille, les amoncellements d'écales de grès (déchets de taille) ou les abris de carriers sont autant d'indices de leur activité passée qu'il convient de valoriser (Fiche 07).

Enfin, le tourisme, qui s'est développé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est un autre élément identitaire du massif de Fontainebleau. Les sentiers Denecourt-Colinet sont les témoins de cette activité. Mais, victimes d'une érosion accélérée par leur succès et le développement d'activités pour lesquelles ils n'étaient pas conçus (VTT, équitation, marche nordique,...), ils risquent parfois de disparaître si des travaux de restauration ne sont pas entrepris (Fiche 08).



Figure 1: La restauration des sentiers bleus et la lutte contre l'érosion passent également par la réalisation de nouveaux ouvrages, comme cet escalier de grès, à Franchard

Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages

Objectifs

Le massif forestier de Fontainebleau doit constituer un exemple, une référence, en matière de gestion globale et durable. Un équilibre doit être recherché pour permettre l'expression, dans les meilleures conditions, de la multifonctionnalité de la forêt. Ce principe, réaffirmé par la Loi d'Orientation Forestière du 26 juin 2001, consiste en un équilibre entre les fonctions écologique, économique et sociale de la forêt. Sa définition locale est du ressort du document d'aménagement, qui tient compte de la variabilité spatiale des enjeux dans les objectifs de gestion qu'il assigne à la forêt.

Les aménagement des forêts domaniales de Fontainebleau⁶ et des Trois Pignons⁷ hiérarchisent les objectifs de la gestion de l'ensemble du massif de la manière suivante:

1. préservation de la qualité écologique des milieux,
2. accueil du public et pédagogie de la forêt,
3. équilibre des classes d'âges et bon état sanitaire des peuplements,
4. recherche d'une bonne qualité technologique des bois à récolter.

La poursuite de ces différents objectifs revêt une importance variable suivant la zone du massif concernée. Cinq sous-ensembles, ou "séries", sont ainsi définies par les documents d'aménagement (cf. Plan Stratégique), dont une série d'Accueil du Public et d'Intérêt Paysager Particulier (environ 5000 hectares), où se concentrent de manière forte tous les enjeux de la multifonctionnalité.

Les opérations développées dans le cadre de cette deuxième orientation stratégique viseront à une mise en œuvre équilibrée et conforme aux aménagements du principe de multifonctionnalité. Ceci nécessite notamment le déploiement d'une stratégie d'accueil du public durable et adaptée aux différents publics, orientée vers une reconnaissance et un respect mutuel des usages.

Définition des actions

S'appuyant sur la série d'Accueil du Public et d'Intérêt Paysager, une stratégie globale pour un accueil du public durable a été mise en place dans le cadre du projet européen PROGRESS (2003-2008)⁸ et présentée à la Commission des Sites et des Paysages de Seine-et-Marne du 21 janvier 2008⁹. L'objectif de cette stratégie est de concilier l'accueil du public avec la préservation des milieux sensibles ou remarquables. Elle repose notamment sur une redistribution des flux de visiteurs depuis les sites sensibles et sur-fréquentés vers des sites "à bonne capacité d'accueil".

Des actions ont été entreprises dans ce sens depuis 2003. Leur efficacité sera évaluée et la création d'une structure pérenne, capable de suivre l'évolution de la fréquentation du massif sera étudiée (Fiche 13). Les travaux d'aménagements des sites inscrits à la stratégie d'accueil seront poursuivis, notamment la réorganisation du site de Franchard en lien avec l'ouverture du centre d'écotourisme (Fiche 16). Un effort sera également porté sur la sécurisation des sites d'accueil par la pérennisation d'une brigade équestre (Fiche 17) et la réalisation de travaux de lutte contre l'érosion (**Fiche 14**).

Enfin, le développement de nouveaux modes d'accès à la forêt seront étudiés: la mise en place d'une offre d'accueil cohérente et lisible à l'égard des personnes handicapées sera recherchée (**Fiche 15**), de même que l'adaptation des outils de canalisation du public aux nouvelles technologies (**Fiche 12**). En effet, le développement d'Internet et la démocratisation des terminaux multimédia et GPS portatifs ouvrent de nouvelles perspectives en terme de gestion de l'accueil du public en forêt et de sensibilisation au respect de bonnes pratiques et des autres usages.

6 Forêt domaniale de Fontainebleau, Aménagement forestier 1996-2015.

7 Forêt domaniale de Trois Pignons, Aménagement forestier 2006-2015.

8 PROGRESS, Manuel du projet, 2007

9 Stratégie d'accueil en forêt de Fontainebleau, ONF, 2008

Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique

Objectifs

L'exceptionnelle richesse écologique du massif de Fontainebleau lui a valu son classement en Site d'Importance Communautaire au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »¹⁰. Elle provient notamment:

- de sa position de carrefour biogéographique,
- de sa topographie variée et de sa géologie, dont les éléments les plus déterminants sont les platières de grès qui s'étendent sur des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares et les sables soufflés dont l'épaisseur de dépôts et la richesse minéralogique et chimique offre un panel de sols très vaste,
- des usages de la forêt (passé militaire, exploitation de carrières, pastoralisme, fabrication de charbon de bois) auxquels peut s'ajouter le rôle régressif des incendies jusque dans les années 1950, qui ont engendré une mosaïque intéressante de grands espaces ouverts préservés dans un écrin forestier mais ont aussi permis à nombre d'associations végétales pionnières de se maintenir.

Toutefois le patrimoine écologique est soumis à de nombreuses perturbations, principalement d'origine anthropique (surfréquentation, exploitation des ressources naturelles, pollutions...). Sa préservation nécessite donc de mieux le connaître et d'intervenir en prévention et en réparation des perturbations qu'il subit. Les actions développées dans le cadre de cette troisième Orientation Stratégique afficheront ce triple objectif. Elles seront déclinées au travers d'un volet "études", d'un volet "techniques et travaux" et d'un volet "communication".

Définition des actions

• Volet « Suivi de la Biodiversité »

Des études seront réalisées afin de mieux connaître le patrimoine écologique et son évolution. Elles s'appuieront notamment sur le réseau tout à fait remarquable des Réserves Biologiques (**Fiches 18, 24, 25, et 34**) et sur l'existence de mares tourbeuses (**Fiche 35**). Le fond documentaire existant sera également inventorié et référencé, pour alimenter le centre de documentation de la station d'écologie forestière (**Fiche 49**).

• Volet « Techniques et travaux »

En application des contrats Natura 2000, des travaux d'entretien des espaces ouverts et des mares seront réalisés (**Fiches 19, 26, 28, 31 et 32**). Des travaux en faveur de la régénération de junipérais seront également entrepris (**Fiche 35**).

En lien avec l'accueil du public, une attention particulière sera portée à la protection, l'entretien et le suivi de la plaine de Chanfroy (**Fiche 30**), et plus généralement, à l'entretien et à la propreté des espaces d'accueil du public (**Fiche 36**).

Enfin, une expérimentation sera menée sur le recours de modes d'exploitations forestières à impact réduit (**Fiche 20**) : il conviendra d'analyser dans quelle mesure des moyens inhabituels de travaux forestiers et de débardage des bois (câble, cheval de trait,...) peuvent être mis en œuvre sur le massif de Fontainebleau. Car si elles peuvent sembler bénéfiques pour les sols forestiers, ces modalités d'intervention ne représentent pas nécessairement une alternative généralisable aux moyens mécaniques habituels.

• Volet « Communication »

Un plan de communication pour une éducation et une sensibilisation à la préservation du patrimoine écologique du massif sera mis en place (**Fiche 22**). Il pourra notamment s'appuyer sur l'exemple de la réintroduction d'*Arenaria Grandiflora* (**Fiche 21**), sur la revalorisation de l'arboretum de Franchard (**Fiche 23**) ou sur la création d'un sentier pédagogique au sein d'une Réserve Biologique Intégrale (**Fiche 27**).

Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Objectifs

Le massif de Fontainebleau peut apparaître comme une entité autonome, sans réel lien, sinon affectif, avec son territoire.

En effet, malgré une fréquentation annoncée à environ 17 millions de visites par an, les retombées économiques pour le territoire proche restent faibles¹¹. L'utilisation, par 90 % des visiteurs¹², de la voiture pour venir en forêt est certainement un facteur explicatif, de même que l'absence d'offre touristique structurée.

De plus, la filière bois locale est quasiment inexistante, alors que le massif représente un bassin de production majeur en Ile-de-France. Il constituerait, par exemple, un réel atout pour une éventuelle filière bois-énergie locale.

Enfin, la vie même de la forêt et les actes de gestion qui concourent au maintien de sa multifonctionnalité restent méconnus, voire incompris.

Afin de recréer un lien durable entre la forêt et son territoire, les opérations proposées dans le cadre de cette quatrième Orientation Stratégique viseront à connecter la forêt avec son territoire; physiquement, économiquement et par l'implication du plus grand nombre, dans une logique de préservation. Pour atteindre ses objectifs, la démarche Forêt Patrimoine s'appuiera sur un schéma de concertation déjà effectif et du volontarisme de certains acteurs locaux.

Définition des actions

• Volet « Gestion partagée »

La dynamique de concertation existante, basée sur le Comité des Réserves, le Comité érosion et le Comité Accueil, sera complétée par la Création du Comité communication (**Fiche 45**), qui travaillera notamment à la promotion de la démarche Forêt Patrimoine et des opérations menées dans ce cadre. Les partenaires directs de la démarche Forêt Patrimoine se verront également proposer des sessions de découverte de l'activité du forestier, sous la forme de tournées terrain et d'association aux actes de gestion de la forêt (**Fiches 43 et 44**).

• Volet « Développement économique »

Le développement d'une offre touristique structurée sera recherchée; non pas dans un but d'augmentation quantitative de la fréquentation, mais bien dans une optique d'amélioration des comportements et de bénéfice pour le tissu économique local. Elle sera notamment basée sur un renforcement du lien entre le château de Fontainebleau et la forêt (**Fiche 46**), ainsi que sur un réseau d'acteurs impliqués dans la préservation du patrimoine forestier. La signature de conventions de Tourisme Durable sera un premier pas vers la constitution de ce réseau (**Fiche 43**) qui pourrait profiter de l'ouverture du centre d'écotourisme de Franchard.

Une réflexion sur la place d'une filière bois locale sera également menée.

• Volet « Continuité territoriale »

Une meilleure connexion du massif forestier avec les populations locales sera recherchée. Elle passera notamment par une rénovation de la politique d'accueil des riverains et des scolaires sur le site de la Faisanderie (**Fiche 38**). Elle s'appuiera également sur l'élaboration d'un "schéma de liaisons douces" (**Fiche 40, 41 et 42**), connectant le réseau d'itinéraires forestiers balisés aux itinéraires piétons ou cyclables des villes voisines. Une analyse socio-écologique de l'interface ville-forêt sera également menée (**Fiche 39**).

Enfin, l'inscription de la démarche "Fontainebleau, Forêt Patrimoine" dans un territoire plus large sera envisagée au travers, d'une part, de l'étude préparatoire à la constitution de la "trame verte et bleue" (**Fiche 48**) et, d'autre part, de la mise en place d'une réelle dynamique de réseau national, voire international (**Fiche 47**). Celle-ci s'appuiera par exemple sur l'existence du réseau national "Forêt Patrimoine" et sur la relation privilégiée liant le massif de Fontainebleau à la New Forest (Royaume-Uni) et à la forêt de Soignes (Belgique).

¹¹ étude contribution, PROGRESS, 2007

¹² étude CREDOC, 1996

ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE PROJETS

n°action	Références aux orientations stratégiques				intitulé simplifié	état d'avancement au 31/01/2010 (%)	état d'avancement prévu au 31/12/2011 (%)	fin de l'action (année)	Contenu des actions 2011	Solde des actions du contrat de projet 2007 à entreprendre après 2011	Actions à entreprendre périodiquement	Proposition pour l'éventuel nouveau contrat de projet
	OS1	OS2	OS3	OS4								
1	X			X	memoire dans la pierre (phase 1)	100%	100%	2010				
2	X			X	memoire dans la pierre (phase 2)	25%	100%	2011	un documentaire et sentir sur l'art lapidaire			
3	X			X	memoire dans la pierre (phase 3)	25%	100%	2011	journées de l'art lapidaire 2011			
4	X	X			mise en scène paysagère de la forêt : traitement des points de vue et chacs rochers	30%	100%	2011	traitements paysagers de points de vue et notamment rochers		entretien des points de vue	
5	X				mise en scène paysagère de la forêt : traitement des lisiers	75%	100%	2011	Les lisiers suivantes seront traitées en 2011 : Houle Farcy, carrefour chêne aux cliens, RP Orgeron, Pavé de Chally, Lisière des buttes Montceau, Croix de Boulouze, route de Bourgogne et route du Loup au niveau du carrefour de la plaine de Macherin		entretien des lisiers	
6	X				mise en scène paysagère : restauration de la route de Bourgogne aux Fouglères	35%	40%	après 2011		l'étude d'aménagement est faite, restent les travaux à entreprendre après avoir monté un plan de financement		
7	X			X	préservation et valorisation du patrimoine archéologique et du petit patrimoine bâti	15%	75%	après 2011	Un sentier thématique sur l'activité passée des carriers est fort de Fontainebleau va être créé au niveau de la Falsanderie.	étude et valorisation du site de la Butte Saint-Louis		
8	X	X		X	préservation et valorisation du patrimoine : restauration des sentiers Denecourt - tranchée 1	75%	85%	après 2011	La Grotte du Parjure va être restaurée en particulier par la mise en place de murets en pierres sèches.	restent à établir les priorités d'intervention sur les sentiers Denecourt et à mettre en oeuvre les travaux de restauration les plus urgents	restauration d'autres sentiers Denecourt en concertation avec les partenaires réunis en commission érosion. Ces travaux seront établis dans le temps et répondront aux priorités établies conjointement.	
9	X				mise en scène paysagère de la forêt : actualisation de la charte mobilier	50%	100%	2011	L'UMF, notamment son siège, travaille en interne sur le sujet et rendra compte de ses propositions au Comité d'accueil		mise en sécurité des arbres remarquables (barrières, flagage, etc)	Reflexion au calendrier de remplacement du mobilier avec la nouvelle charte.
10	X			X	préservation et valorisation du patrimoine : arbres remarquables	100%	100%	2010				
11	X				mise en scène paysagère de la forêt : étude sur les entrées de forêt	15%	15%	après 2011		après concertation des parties intéressées, établir un plan d'action pour l'aménagement des entrées de forêt et le mettre en oeuvre		
12	X	X	X	X	accueil du public en forêt : adaptation des outils de canalisation aux nouvelles technologies	20%	25%	après 2011	Mise en ligne de premiers circuits pour VTT discutés en Comité d'accueil	continuer l'acquisition de données pour la caractérisation des chemins du point de vue des usages VTTistes		Proposer un sentier adapté à l'utilisation d'i-phone et de flash codes, en partenariat avec certains membres du COPH Fontainebleau, Forêt Patrimoine
13	X	X	X	X	accueil du public en forêt : évaluation de la stratégie d'accueil - observatoire de la fréquentation	0%	0%	après 2011		?		reflexion aux modalités de suivi d'un éventuel observatoire de la fréquentation
14		X	X		accueil du public : lutte contre l'érosion et restauration des sites d'escalade	50%	90%	après 2011	Les sites suivants seront traités avec des techniques de lutte contre l'érosion (tracé en bois, mise en défens, "escaliers" en grès, etc.) : S5.2, bilboquet du Cul du Chen, Roche aux Sabots, Rocher de la Souris, Gros Sables, Roche au four, Commanderie et vraisemblablement aussi le Rocher Calcaire et l'Isatis.	protéger de l'érosion le sentier des 25 bosses	restauration d'autres sites soumis à des phénomènes érosifs en concertation avec les partenaires réunis en commission érosion. Ces travaux seront établis dans le temps et répondront aux priorités établies conjointement.	
15		X			accueil du public : vers la labellisation "Tourisme et Handicap"	20%	40%	après 2011	Des circuits adaptés aux personnes à mobilité réduite vont être complétés afin de se conformer aux critères de la labellisation tourisme et handicap : stationnements repris en végétal, signalétique repensée.	amélioration de l'offre aux personnes handicapées dans le massif de Fontainebleau, sur la base d'un diagnostic de différents sites attractifs.		Accroître le partenariat avec les associations représentatives de la population handicapée et proposer par exemple des prestations d'animation nature pour tous types de handicaps.
16		X	X		réorganisation du site de Franchard en relation avec le centre d'écotourisme	15%	100%	2011	gestion différenciée de la circulation sur le parking (séparation véhicules forestiers, bus et véhicules légers, ainsi que simplification de la signalétique routière) et travail paysager avec des plantations notamment.			
17	X	X	X	X	accueil du public en forêt : pérennisation de la Brigade Equestre	66%	100%	2011	brigade équestre en activité		brigade équestre à pérenniser	le sujet sera traité par les services du siège de l'UMF
18				X	entretien de landes	25%	100%	2011	réalisation d'un contrat NATURA 2000 en cours d'instruction (DD77 et DD91)			
19-29-31			X		implémentation de modes d'exploitations forestières à impacts réduits	30%	80%	2011	Débardage à cheval sur une exploitation de bois dans un objectif paysager au Rocher Canon.	reste à tester éventuellement le débardage par câble dans le massif de Fontainebleau aux endroits méritant ce traitement.		entretien à pérenniser tous les 5-7 ans
20	X	X	X		réintroduction et suivi des peuplements d'Arenaria Grandiflora	100%	100%	2009				
21		X	X	X	communication : définition et mise en oeuvre d'un plan de communication	20%	100%	2011	Un dépliant de promotion et de sensibilisation des groupes dans le massif de Fontainebleau va être réalisé, en partenariat avec le CC77 FJME.			
22	X	X	X	X	validation de l'arborescence de Franchard	30%	35%	après 2011	Réunion de concertation des partenaires pour valider les orientations d'aménagement de l'arborescence.	différentes tranches de travaux à réaliser progressivement.		
23		X	X		inventaire faunistique en RBD et SEP	0%	40%	après 2011	une partie des inventaires sera faite en 2011 : avifaune, chiroptères, entomofaune.	2012 : fin des inventaires sur les mêmes groupes.	réhabilitation des inventaires tous les 10 ans	
24		X			cartographie des groupements végétaux et inventaire floristique	0%	100%	2011	cartographie des groupements végétaux et inventaire floristique sur RBD de Champ Minette et Macherin		réhabilitation des inventaires tous les 5-10 ans	
25				X	entretien de pelouses	100%	100%	2009			entretien à prévoir par la suite et dont la fréquence pourra être mise en place en concertation avec les membres du Comité des réserves.	Quand les plans de gestion des RBD de Champ-Minette, Macherin et Chartray seront établis, d'autres actions pourront être mises en place en concertation avec les membres du Comité des réserves.
26-32		X	X		sentier pédagogique de la RBD du Gros Foutreau	100%	100%	2010				
28			X		entretien des mares	100%	100%	2009			réhabilitation des travaux tous les 5-10 ans, en fonction de la dynamique de comblement et de la végétation.	
30		X	X		protection, entretien et suivi des espaces sensibles de la plaine de Chantroy	100%	100%	2010		traitement des pins sylvestres tous les 5-7 ans. Le reste de l'entretien à prévoir est fonction de la dynamique de comblement et de la végétation.		
33			X		études touristiques	0%	0%	indéterminée				réflexion à un plan de financement et à une cartographie de projet adaptée (locale, régionale, nationale, etc.)
34			X		cartographie des habitats en RBD : recensement et inventaire	100%	100%	2010	Les services du Siège de l'ONF doivent nous transmettre prochainement les résultats de cette étude.			
35			X		régénération de jumpeirale	50%	100%	2011	traiter les quelques plants sous de semis de genévriers dans la parcelle 254 (Galler des charges DOCOB).			
36	X	X	X	X	entretien de la forêt et des espaces d'accueil	66%	100%	2010	entretien continue d'être assuré, permettant au massif forestier de rester accueillant, propre, avec des sentiers confortables et balisés, et présentant des équipements d'accueil en bon état.		entretien de la forêt et des espaces d'accueil à pérenniser.	
37			X		communication : sensibilisation dans le cadre de la fête de l'air	0%	0%	indéterminée		L'action n'aura jamais été mise en place. Si elle est jugée importante aux yeux des membres du COPH Forêt Patrimoine, il faudra la réactiver dans le cadre d'un éventuel prochain contrat de projet, en conjuguant car apparemment, la fête de l'air ne se tient qu'une fois tous les 2 ans.		
38	X	X	X	X	aménagement de l'antenne forestière et de ses abords	0%	0%	après 2011		l'action est restée à réaliser.		intégrer le projet dans le nouveau contexte : centre d'écotourisme de Franchard, Fontainebleau tourisme, etc. voir avec la Réserve de Biosphère.
39		X	X	X	étude des lisiers comme système socio-écologique	0%	0%	indéterminée				Entretien des lisiers créés et du réseau d'itinéraires et amélioration de la communication. Etudier les lisiers intergares via la forêt.
40	X	X	X	X	schéma de liaisons douces : élaboration	80%	100%	2010	L'UMF encadre un stagiaire qui travaillera notamment sur la connexion des schémas de liaisons douces des intercommunales périphériques au massif forestier avec les itinéraires existants en forêt.			
41	X	X	X	X	schéma de liaisons douces : jonction TMV/Melun (phase 1)	0%	100%	2011	La connexion sera aménagée entre le TMV et le schéma de liaisons cyclables de la CAMVS, notamment sur la expropriation et le rechargement en matériaux de certaines routes forestières pour permettre un confort de roulement.			
42	X	X	X	X	schéma de liaisons douces : jonction TMV/Melun (phase 2)					Une réunion entre la CAMVS, le CC77 et l'ONF devra être organisée en 2011 ou 2012 pour réviser le passage sensible des cyclistes au niveau du carrefour de la Glanerie.		
43	X	X	X	X	chartes, volontariat et labellisation (phase 1)	50%	75%	après 2011	Une formation sur le développement durable sera à priori reprogrammée cette année (comme en 2010) pour les membres signataires de conventions de tourisme durable avec l'ONF. A priori, une nouvelle entreprise devrait signer une convention cette année.	Se rapprocher de la Réserve de Biosphère afin de conjuguer nos efforts pour le développement commun d'un réseau d'acteurs économiques éco-responsables.		Etudier les possibilités de promotion de ce réseau d'acteurs économiques éco-responsables au centre d'écotourisme, en parallèle au développement de ce réseau, en accord avec Seine-et-Marne tourisme.
44		X		X	communication : partage de la gestion forestière			2010	l'opération de partage de la gestion forestière sera reconduite sous une forme à étudier en Comité de communication.		perenniser cette action de communication sur la gestion forestière, parfois mal perçue, du fait notamment d'un manque d'informations sur le sujet.	
45	X	X	X	X	communication : mise en place d'un Comité de communication	100%	100%	2009	réunions du Comité de communication		perenniser le comité de communication	
46	X			X	renforcement du lien chateau-forêt	75%	95%	après 2011	travail sur la perspective Romulus en rééquilibrant les peuplements de part et d'autre de la perspective (plantations principalement) et en enfouissant la ligne téléphonique le long de la RD606.			
47				X	dynamique internationale	0%	0%	indéterminée				Le volet international pour la mutualisation des expériences en gestion durable des milieux forestiers est intéressant à développer conjointement entre les différents partenaires de la démarche Fontainebleau, Forêt Patrimoine.
48			X	X	trame verte et bleue en forêt Fontainebleau-vallée de l'Essonne - étude préparatoire	0%	0%	indéterminée				
49			X	X	inventaire et recensement des recherches/étude sur Fontainebleau	0%	0%	indéterminée				



OCTOBRE 2011. Design Dragon Rouge. Photographies ONF



Agence interdépartementale de Fontainebleau
Service Accueil - Biodiversité
217 bis rue Grande
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 74 93 53
www.onf.fr



certifié ISO 9001 et ISO 14001